

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 909

30 avril 2010

SOMMAIRE

AAS Aviation Airport Systems S.A.	43595	Ivanhoe Cambridge Pologne III	43589
Aim Capital (Luxembourg) S.à r.l.	43588	Ivanhoe Cambridge Pologne IV	43589
Alma Soparfi S.A.	43592	Ivanhoe Cambridge Pologne IV	43589
Bubble, s.à r.l.	43590	Ivanhoe Europe Capital	43595
Bureau Schneider S.à r.l.	43593	Ivanhoe Europe Capital	43595
Ceres S.à r.l.	43591	Ivanhoe Europe Capital Investments S.C.S.	43594
Chequer Finance 1 S.A.	43586	Ivanhoe Europe Capital Investments S.C.S.	43591
Chequer Finance 2 S.A.	43586	Ivanhoe Europe Capital Investments S.C.S.	43594
CL & GP International S.A.	43596	Ivanhoe Europe Equities	43593
C S Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SI- CAV-SIF	43611	Ivanhoe Europe Equities	43593
CS Italian Opportunities No 1 (SV) S.C.A.	43611	Ivanhoe Europe Equities	43592
Dawn AcquisitionCo S.à r.l.	43597	LTI (be) S.à r.l.	43588
Didit Investments S.A.	43590	LTI (be) S.à r.l.	43588
Dotcorp Finance S.à r.l.	43587	Malaspinian Management S.A.	43589
Düsseldorf/Wilmersdorfer Arcaden	43591	Mawi S.à r.l.	43592
Düsseldorf/Wilmersdorfer Arcaden	43592	Mendes International S.A.	43587
Esquire Capital Holdings S.A.	43610	MFR Castel Romano Land S.à r.l.	43594
Euro-Aurus SA Holding	43632	Montauban S.A.	43595
European Real Estate Capital S.à r.l.	43589	Monterex S.A.	43594
Eval Holding S.A.	43590	Multiadvisers Fund Management Company	43596
Eval S.A.	43590	One O Nine S.A.	43587
Everlight International, S. A.	43587	Schneider & Associés S.A.	43593
Goedert Y. Immobilière & Associates S.A.	43591	Stationery Products	43586
G.O. IB - Luxembourg One S.à r.l.	43632	Télécommunications S.A.	43586
G.O. IB - Luxembourg Two S.à r.l.	43632	Vremena Goda Luxco S.à r.l.	43589
Hauck & Aufhäuser Alternative Invest- ment Services S.A.	43588	Vremena Goda Luxco S.à r.l.	43589
Immo G Investissements S.à r.l.	43632		

Chequer Finance 1 S.A., Société Anonyme.**Capital social: GBP 31.500,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.640.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010042761/14.

(100042713) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Chequer Finance 2 S.A., Société Anonyme.**Capital social: GBP 25.000,00.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 76, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 139.641.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010042760/14.

(100042718) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Stationery Products, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 5, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 109.104.

Les comptes annuels consolidés de la Société au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 mars 2010.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010042764/14.

(100042708) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Télécommunications S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 34.514.

Les comptes annuels au 30 novembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

TELECOMMUNICATIONS S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010042779/12.

(100042820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Everlight International, S. A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 141.738.

Le Bilan au 31 décembre 2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour Everlight International S.A.

Représenté par: M. Matthijs BOGERS

Administrateur

Référence de publication: 2010042771/13.

(100043014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

One O Nine S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4320 Esch-sur-Alzette, 6, rue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 136.303.

Il résulte des décisions prises par l'administrateur unique de la société en date du 15 mars 2010 que Madame Réjane DEWINCK épouse ANSELM, née le 30/08/1968 à Ay (F) et demeurant 15, rue Aloyse Kayser à L-4169 Esch-sur-Alzette est nommée avec effet immédiat déléguée à la gestion journalière aux lieu et place de Madame Marie-Claude CAMARD, démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010042770/15.

(100042512) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Mendes International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 75.272.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.

Société Anonyme

Banque domiciliaire

Signatures

Référence de publication: 2010042786/13.

(100042806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Dotcorp Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2341 Luxembourg, 5, rue du Plébiscite.
R.C.S. Luxembourg B 106.851.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.

412F, route d'Esch

L-2086 LUXEMBOURG

Signatures

Référence de publication: 2010042780/13.

(100042816) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

LTI (be) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 127.679.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010042781/13.

(100042813) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

LTI (be) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 127.679.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

S G G S.A.
412F, route d'Esch
L-2086 LUXEMBOURG
Signatures

Référence de publication: 2010042784/13.

(100042808) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Aim Capital (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 130.235.

Veillez prendre note que Monsieur Wim Rits, né le 14 juin 1970 à Merksem, Belgique a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société, sa démission prenant effet le 15 février 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AIM Capital (Luxembourg) S.à r.l.
Manacor (Luxembourg) S.A.
Signatures
Gérant

Référence de publication: 2010042799/15.

(100042802) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 21, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 144.338.

Die Bilanz zum 31. Dezember 2009 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 31. Dezember 2009 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxembourg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 24. März 2010.

Hauck & Aufhäuser Alternative Investment Services S.A.
Mario Warny / Patrick Obach

Référence de publication: 2010042792/13.

(100043015) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Malaspinian Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8045 Strassen, 21, Val des Roses.
R.C.S. Luxembourg B 140.658.

—
EXTRAIT

A la suite du changement de son nom de famille, Monsieur Alexandre GIUNTINI, administrateur de la Société, né le 21 avril 1945 à Saint-Colombe (F), demeurant professionnellement à 21, Val des Roses, L-8045 Strassen, s'appelle désormais Monsieur Alexandre MALASPINA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010042804/15.

(100042672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Vremena Goda Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ivanhoe Cambridge Pologne IV).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.242.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010042895/13.

(100043074) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**European Real Estate Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ivanhoe Cambridge Pologne III).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.243.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010042894/13.

(100043079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

**Vremena Goda Luxco S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Ivanhoe Cambridge Pologne IV).**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 108.242.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010042896/13.

(100043073) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Eval Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 75.714.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour Eval Holding SA
Banque Havilland S.A.
Signature

Référence de publication: 2010042879/13.

(100042627) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Eval S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 75.713.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 mars 2010.

Pour Eval S.A.
Banque Havilland S.A.
Signature

Référence de publication: 2010042880/13.

(100042626) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Didit Investments S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 134.046.

Les comptes annuels au 31/12/2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A.T.T.C. Management s.à r.l. / A.T.T.C. Directors s.à r.l.
Administrateur / Administrateur
Edward Patteet / J.P. Van Keymeulen
Administrateur-délégué / Administrateur-délégué

Référence de publication: 2010042906/13.

(100042550) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Bubble, s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7236 Bereldange, 6, rue de Longuyon.
R.C.S. Luxembourg B 92.296.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010042915/15.

(100043213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Ceres S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6834 Biwer, 8, Hiel.

R.C.S. Luxembourg B 76.083.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010042916/15.

(100043193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Goedert Y. Immobilière & Associates S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4687 Differdange, 139, rue Woier.

R.C.S. Luxembourg B 59.753.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010042917/15.

(100043182) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Ivanhoe Europe Capital Investments S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010042900/12.

(100043136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Düsseldorf/Wilmersdorfer Arcaden, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010042901/12.

(100043133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Düsseldorf/Wilmersdorfer Arcaden, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.142.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010042902/12.

(100043132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Ivanhoe Europe Equities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 109.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010042903/12.

(100043130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Mawi S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 20, rue Adolphe Klein.

R.C.S. Luxembourg B 70.961.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010042918/15.

(100043167) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Alma Soparfi S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5653 Mondorf-les-Bains, 20, rue Adolphe Klein.

R.C.S. Luxembourg B 107.178.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.

"Le Dôme" - Espace Pétrusse

2, Avenue Charles de Gaulle

L-1653 Luxembourg

B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2010042919/15.

(100043165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Bureau Schneider S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 141, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 82.820.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010042920/15.

(100043161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Schneider & Associés S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2551 Luxembourg, 141, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 110.947.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, Avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
B.P. 351 L-2013 LUXEMBOURG
Signature

Référence de publication: 2010042921/15.

(100043160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Ivanhoe Europe Equities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010042891/12.

(100043033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Ivanhoe Europe Equities, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.039.

Les comptes annuels au 31 décembre 2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010042892/12.

(100043031) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Ivanhoe Europe Capital Investments S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010042898/12.

(100043138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Ivanhoe Europe Capital Investments S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 111.241.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010042899/12.

(100043137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

MFR Castel Romano Land S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 116.018.

Extrait des résolutions prises par les associées en date du 16 mars 2010

1. M. Ian James BROUGH a démissionné de son mandat de gérant de catégorie C.
2. M. Robert Frank ADAMS, né le 15 juillet 1949 à Tonbridge (Royaume-Uni), demeurant à LE8 OPG Leicestershire (Royaume-Uni), The Hall Shangton, a été nommé comme gérant de catégorie C, pour une durée indéterminée.

Luxembourg, le 26 mars 2010.

Pour extrait sincère et conforme

MFR Castel Romano Land S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010042949/15.

(100043678) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Monterex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 15.586.

Par décisions de l'Assemblée Générale et du Conseil d'Administration en date du 3 mars 2010 ont été nommés, jusqu'à l'assemblée générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 31.12.2011:

- Luc BRAUN, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Président;
- Horst SCHNEIDER, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;
- FIDESCO SA., 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur;
- EURAUDIT Sàrl, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Commissaire.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2010042948/15.

(100043864) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Ivanhoe Europe Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010042888/12.

(100043042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Ivanhoe Europe Capital, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 109.008.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 mars 2010.

Signature
Un Mandataire

Référence de publication: 2010042889/12.

(100043040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

AAS Aviation Airport Systems S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.000.000,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.
R.C.S. Luxembourg B 112.503.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires tenue en date du 17 mars 2010 a approuvé les résolutions suivantes:

- La démission de Roeland Pels, en tant qu'Administrateur B de la société, est acceptée avec effet immédiat.
- Ivo Hemelraad, avec adresse professionnelle au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, est élu nouvel Administrateur B de la société avec effet immédiat et ce jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle de l'an 2011.

Luxembourg, le 23 mars 2010.

Pour extrait conforme
Marjoleine van Oort

Référence de publication: 2010042699/17.

(100042504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Montauban S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1744 Luxembourg, 9, rue de Saint Hubert.
R.C.S. Luxembourg B 84.764.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 3 juillet 2009

Les sociétés Free Haven Limited avec comme représentant permanent Monsieur Frank van Bellingen et Maritime Advisory Services Limited avec comme représentant permanent M. August Verdonck ainsi que Messieurs Freddy Bracke et Christian Cigrang sont renommés administrateurs.

La société Fiduciaire Cabexco S.à.r.l. est renommée commissaire aux comptes.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Freddy Bracke / Christian Cigrang
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2010042713/16.

(100043116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

Multiadvisers Fund Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 35.719.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2010042855/10.

(100043104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 mars 2010.

CL & GP International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 61.438.

DISSOLUTION

L'an deux mille dix.

Le douze mars.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

A comparu:

Mademoiselle Sophie ERK, employée privée, demeurant professionnellement à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, agissant en sa qualité de mandataire spéciale de la société LONDON EQUITABLE LTD as co-trustee of THE DIAMOND TRUST, ayant son siège social à Londres W1J 7SX, Curzon Street 18C, Mayfair, Royaume-Uni,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée, laquelle, après avoir été signée ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

Laquelle comparante, agissant ès dites qualités, a requis le notaire instrumentant de documenter ainsi qu'il suit ses déclarations et constatations:

I.- Que la société anonyme CL & GP INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont, R.C.S. Luxembourg numéro B 61438, a été constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 septembre 1997, publié au Mémorial C numéro 72 du 4 février 1998, et dont les statuts ont été modifiés:

- suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 25 septembre 1998, publié au Mémorial C numéro 893 du 10 décembre 1998;

- suivant acte sous seing privé du 12 septembre 2001, publié par extrait au Mémorial C numéro 270 du 18 février 2002.

II.- Que le capital social de la société anonyme CL & GP INTERNATIONAL S.A., prédésignée, s'élève actuellement à deux cent dix-sept mille euros (217.000,- EUR), représenté par quarante-deux mille (42.000) actions sans désignation de valeur nominale, entièrement libérées.

III.- Que sa mandante est devenue propriétaire de toutes les actions de la susdite société anonyme CL & GP INTERNATIONAL S.A..

IV.- Qu'en tant qu'actionnaire unique sa mandante déclare expressément procéder à la dissolution de la susdite société anonyme CL & GP INTERNATIONAL S.A..

V.- Que sa mandante, en tant que liquidateur, déclare en outre que le passif a été apuré et que la liquidation de la société est achevée sans préjudice du fait qu'elle répond personnellement de tous les engagements sociaux.

VI.- Qu'il a été procédé à l'annulation des actions de la société dissoute.

VII.- Que décharge pleine et entière est accordée à tous les administrateurs et au commissaire de la société dissoute pour l'exécution de leurs mandats.

VIII.- Que les livres et documents de la société dissoute seront conservés pendant cinq ans à l'ancien siège de la société.

Frais

Tous les frais et honoraires résultant du présent acte, évalués à huit cents euros, sont à charge de la société dissoute.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: ERK - J. SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 23 mars 2010. Relation: GRE/2010/935. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Junglinster, le 29 mars 2010.

Référence de publication: 2010043616/49.

(100044690) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 mars 2010.

Dawn AcquisitionCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 152.062.

— STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twelfth day of March.

Before Maître Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared the following:

HG Incorporations Limited, a company incorporated in England and Wales, with registered office at 2, More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom and registered with the Companies House under number 4572042,

represented by Jennifer Ferrand, Avocat à la Cour, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy, given under private seal;

such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter I. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "Dawn AcquisitionCo S.à r.l.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of Communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The purpose of the Company is the acquisition of ownership interests, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such ownership interests. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever, including partnerships. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form. It may privately issue notes, bonds and debentures and any kind of debt and/ or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or

any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against creditors, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at one hundred thirty-three thousand five hundred Swedish kronor (SEK 133,500.-) divided into:

- twelve million four hundred fifty thousand (12,450,000) class A shares (the "Class A Shares") with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred thousand (100,000) class B shares (the "Class B Shares") with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred thousand (100,000) class C shares (the "Class C Shares") with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred thousand (100,000) class D shares (the "Class D Shares") with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred thousand (100,000) class E shares (the "Class E Shares") with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred thousand (100,000) class F shares (the "Class F Shares") with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred thousand (100,000) class G shares (the "Class G Shares") with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred thousand (100,000) class H shares (the "Class H Shares") with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up;
- one hundred thousand (100,000) class I shares (the "Class I Shares") with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up; and
- one hundred thousand (100,000) class J shares (the "Class J Shares") with a nominal value of zero point zero one Swedish krona (SEK 0.01) each, all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws and except for the rights with respect to the distribution of dividends or the allocation of liquidation proceeds by the Company (including on its dissolution or liquidation) as defined in articles 28 and 29 of these Articles of Incorporation.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for reappointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconférence or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

"No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any member of the Board of Managers, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on 15 November at 3.00 p.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall *mutatis mutandis* apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of July and ends on the last day of June of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s).

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available distributable funds including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point five per cent (0.5%) of their nominal value, then
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point six per cent (0.6%) of their nominal value, then
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point seven per cent (0.7%) of their nominal value, then
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point eight per cent (0.8%) of their nominal value, then
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point nine per cent (0.9%) of their nominal value, then
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one per cent (1%) of their nominal value, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point one per cent (1.1%) of their nominal value, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point two per cent (1.2%) of their nominal value, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of one point three per cent (1.3%) of their nominal value, then
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution on a pro rata basis.

Should the whole last outstanding class of shares have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution (e.g. Class J Shares), the remaining dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the alphabetical order (e.g. Class I Shares), until potential repurchase of the Class A Shares, if the case may be.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

In case of liquidation, all assets and cash of the Company shall be applied in the following order of priority:

- (i) first, to the creditors (whether by payment or the making of reasonable provision for payment thereof) for all the Company's debts and liabilities;
- (ii) second, to the shareholders so as to return the equivalent of the paid in share capital on all shares to their holders,
- (iii) third, to the shareholders to the extent and in consideration of such classes of shares which are still in issue at the time of the liquidation, according to the rules of priority and proportions set out in article 28 for the appropriation of profits.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholder	subscribed capital	number of shares	amount paid-in
HG Incorporations Limited	SEK 133,500.-	12,450,000 Class A Shares 100,000 Class B Shares 100,000 Class C Shares 100,000 Class D Shares 100,000 Class E Shares 100,000 Class F Shares 100,000 Class F Shares 100,000 Class F Shares 100,000 Class H Shares 100,000 Class I Shares 100,000 Class J Shares	SEK 133,500.-
Total:	SEK 133,500.-	13,350,000 shares	SEK 133,500.-

The amount of one hundred thirty-three thousand five hundred Swedish kronor (SEK 133,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Transitory Provisions

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of June 2010.

Resolutions of the sole shareholder

First resolution

The sole shareholder resolved to establish the registered office at 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second resolution

The sole shareholder resolved to set at four (4) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

- Mrs Nadia Dziwinski, with professional address at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- Mr François Champon, with professional address at 7A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.
- Mr Philipp Schwalber, with professional address at 2 More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom.
- Mr Justin Leong, with professional address at 2 More London Riverside, SE1 2AP London, United Kingdom.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the appearing person, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon, the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le douze mars.

Pardevant Maître Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

HG Incorporations Limited, une société constituée sous le droit anglais, ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni et immatriculée auprès du Companies House sous le numéro 4572042, représenté par Jennifer Ferrand, Avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé; laquelle procuration, signée par le mandataire et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement. Les statuts qui suivent ont ainsi été rédigés:

Chapitre I^{er} . Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1^{er} . Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée (la "Société") régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, (les "Lois"), et par les présents statuts (les "Statuts").

La Société peut comporter un associé unique, propriétaire de la totalité des parts sociales ou plusieurs associés, dans la limite de quarante (40) associés.

La Société adopte la dénomination "Dawn AcquisitionCo S.à r.l."

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision des Gérants.

Des succursales ou d'autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché du Luxembourg ou à l'étranger par décision des Gérants.

Dans l'hypothèse où les Gérants estiment que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les Lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée, y compris des sociétés de personnes. Elle pourra participer dans la création, le développement, la gestion et le contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

La Société peut, d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les créanciers, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que tous transferts de propriété mobiliers ou immobiliers, qui directement ou indirectement favorisent la réalisation de son objet social ou s'y rapportent de manière directe ou indirecte.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute, à tout moment, par une résolution des associés, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou par les Statuts, selon le cas, conformément à l'article 29 des Statuts.

Chapitre II. Capital, Parts sociales

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis de la Société est fixé à cent trente-trois mille cinq cents couronnes suédoises (SEK 133.500,-) divisé en:

- douze millions quatre cent cinquante mille (12.450.000) parts sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A") d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B") d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C") d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;

- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie D (les "Parts Sociales de Catégorie D") d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie E (les "Parts Sociales de Catégorie E") d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie F (les "Parts Sociales de Catégorie F") d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie G (les "Parts Sociales de Catégorie G") d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie H (les "Parts Sociales de Catégorie H") d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées;
- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie I (les "Parts Sociales de Catégorie I") d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées; et
- cent mille (100.000) parts sociales de catégorie J (les "Parts Sociales de Catégorie J") d'une valeur nominale de zéro virgule zéro une couronne suédoise (SEK 0,01) chacune, celles-ci étant entièrement libérées.

Les droits et obligations inhérents aux parts sociales sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois et sauf les droits relatifs à la distribution des bénéficiés ou allocation du boni de liquidation par la Société (y compris à sa dissolution ou liquidation) tels que définis aux articles 28 et 29 des Statuts.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les parts sociales en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des parts sociales que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux associés ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Parts Sociales. Chaque part sociale donne droit à une voix.

Chaque part sociale est indivisible à l'égard de la Société.

Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Lorsque la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci peut librement céder ses parts sociales.

Lorsque la Société compte plusieurs associés, les parts sociales sont librement cessibles entre eux et les parts sociales ne peuvent être cédées à des non-associés qu'avec l'autorisation des associés représentant au moins trois quart du capital social.

La cession de parts sociales doit être constatée par acte notarié ou par acte sous seing privé. Une telle cession n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été dûment notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

La Société peut acquérir ses propres parts sociales en vue de leur annulation immédiate.

La propriété d'une part sociale emporte de plein droit acceptation des Statuts de la Société et des décisions valablement adoptées par les associés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du Capital. Le capital émis de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par une résolution des associés adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. L'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou tout autre événement similaire affectant les associés n'entraîne pas la mise en liquidation de la Société.

Chapitre III. Gérants, Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants qui n'ont pas besoin d'être associés (les "Gérants").

Si deux (2) Gérants sont nommés, ils géreront conjointement la Société.

Si plus de deux (2) Gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance (le "Conseil de Gérance").

Les Gérants seront nommés par les associés, qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés.

Les associés pourront qualifier les gérants nommés de Gérants de catégorie A (les "Gérants de Catégorie A") ou Gérants de catégorie B (les "Gérants de Catégorie B").

Les associés ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois aux associés relèvent de la compétence des Gérants.

Art. 11. Délégation de Pouvoirs - Représentation de la Société. Les Gérants peuvent déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux, ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou des comités de leur choix.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant unique ou par la signature conjointe de deux Gérants si plus d'un Gérant a été nommé.

Toutefois, si les associés ont qualifié les Gérants de Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, la Société ne sera engagée vis-à-vis des tiers que par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. Dans l'hypothèse où un Conseil de Gérance est formé, les règles suivantes s'appliqueront:

Le Conseil de Gérance peut nommer parmi ses membres un président (le "Président"). Il peut également nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunira sur convocation du Président. Une réunion du Conseil de Gérance doit être convoquée si deux (2) de ses membres le demandent.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil de Gérance, mais en son absence le Conseil de Gérance désignera un autre membre du Conseil de Gérance comme président pro tempore par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Sauf en cas d'urgence ou avec l'accord préalable de tous ceux qui ont le droit d'y assister, une convocation écrite devra être transmise, trois (3) jours calendaires au moins avant la date prévue pour la réunion du Conseil de Gérance, par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. La convocation indiquera la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter. Il pourra être renoncé à cette convocation par un accord correctement consigné de chaque membre du Conseil de Gérance. Aucune convocation spéciale ne sera requise pour les réunions se tenant à des dates et des lieux déterminés préalablement par une résolution adoptée par le Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance se tiendront à Luxembourg ou à tout autre endroit que le Conseil de Gérance pourra déterminer de temps à autre.

Tout Gérant peut se faire représenter aux réunions du Conseil de Gérance en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre Gérant comme son mandataire. Tout Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le Conseil de Gérance ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction est présente ou représentée, sous réserve que dans l'hypothèse où des Gérants de Catégorie A ou des Gérants de Catégorie B ont été désignés, ce quorum ne sera atteint que si au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B sont présents.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à cette réunion.

Un ou plusieurs Gérants peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres. Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs Gérants.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions des Gérants doivent être consignées par écrit.

Les procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance seront signés par le Président de la réunion et par le Secrétaire (s'il y en a). Les procurations y resteront annexées.

Les copies ou les extraits des résolutions écrites ou les procès-verbaux, destinés à être produits en justice ou ailleurs, pourront être signés par le Gérant unique ou par deux Gérants agissant conjointement si plus d'un Gérant a été nommé.

Art. 14. Rémunération et Dépenses. Sous réserve de l'approbation des associés, les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 15. Conflits d'Intérêt. Si un ou plusieurs Gérants a ou pourrait avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, ce Gérant devra en aviser les autres Gérants et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans l'hypothèse d'un Gérant unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son Gérant ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs Gérants ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est gérant, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée de la manière décrite ci-dessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 16. Responsabilité des Gérants-Indemnisation. Les Gérants n'engagent pas leur responsabilité personnelle lorsque, dans l'exercice de leurs fonctions, ils prennent des engagements pour le compte de la Société.

Les Gérants sont uniquement responsables de l'accomplissement de leurs devoirs.

La Société indemniserà tout membre du Conseil de Gérance, fondé de pouvoir ou employé de la Société et, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant(s), de fondé de pouvoir ou d'employé de la Société, ou à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 17. Commissaires aux Comptes. Sauf lorsque, conformément aux Lois, les comptes annuels et/ou les comptes consolidés de la Société doivent être vérifiés par un réviseur d'entreprises indépendant, les affaires de la Société et sa situation financière, en particulier ses documents comptables, peuvent et devront, dans les cas prévus par la loi, être contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes associés.

Le(s) commissaire(s) aux compte(s) ou réviseur(s) d'entreprises indépendant(s) seront, le cas échéant, nommés par les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Leur mandat peut être renouvelé. Ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par une résolution des associés sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut seulement, par dispositions des Lois, être révoqué pour motifs graves.

Chapitre IV. Des associés

Art. 18. Pouvoirs des Associés. Les associés exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Statuts et les Lois. Si la Société ne compte qu'un seul associé, celui-ci exerce les pouvoirs conférés par les Lois à l'assemblée générale des associés.

Toute assemblée générale des associés régulièrement constituée représente l'ensemble des associés.

Art. 19. Assemblée Générale Annuelle des Associés. L'assemblée générale annuelle des associés, qui doit se tenir au cas où la Société a plus de vingt-cinq (25) associés, aura lieu le 15 novembre à 15h00.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 20. Autres Assemblées Générales. Si la Société compte plusieurs associés, dans la limite de vingt-cinq (25) associés, les résolutions des associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent être constatées dans un seul ou plusieurs documents ayant le même contenu, signés par un ou plusieurs associés. Dès lors que les résolutions à adopter ont été envoyées par les Gérants aux associés pour approbation, les associés sont tenus, dans un délai de quinze (15) jours calendaires suivant la réception du texte de la résolution proposée, d'exprimer leur vote par écrit en le retournant à la Société par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit. Les exigences de quorum et de majorité imposées pour l'adoption de résolutions par l'assemblée générale s'applique mutatis mutandis à l'adoption de résolution écrites.

Les assemblées générales des associés, y compris l'assemblée générale annuelle des associés, se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché du Luxembourg, et pourra se tenir à l'étranger, chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par les Gérants, le requièrent.

Art. 21. Convocation des Assemblées Générales. A moins qu'il n'y ait qu'un associé unique, les associés peuvent aussi se réunir en assemblées générales, conformément aux conditions fixées par les Statuts ou les Lois, sur convocation des Gérants, subsidiairement, du commissaire aux comptes (s'il y en existe), ou plus subsidiairement, des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social émis.

La convocation envoyée aux associés indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des associés. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'associés doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les associés sont présents ou représentés à une assemblée générale des associés et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 22. Présence - Représentation. Tous les associés sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale des associés.

Un associé peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même associé.

Art. 23. Procédure. Toute assemblée générale des associés est présidée par le Président ou par une personne désignée par les Gérants, ou, faute d'une telle désignation par les Gérants, par une personne désignée par l'assemblée générale des associés.

Le Président de l'assemblée générale des associés désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des associés élit un (1) scrutateur parmi les personnes participant à l'assemblée générale des associés.

Le Président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 24. Vote. Lors de toute assemblée générale des associés autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte sur première convocation (ou consultation par écrit), les associés seront de nouveau convoqués (ou consultés) et les résolutions seront adoptées à la majorité simple, indépendamment du nombre de parts sociales représentées.

Lors de toute assemblée générale des associés, convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois, en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, la majorité exigée sera d'au moins la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital.

Art. 25. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales doivent être signés par les associés présents et peuvent être signés par tous les associés ou mandataires d'associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'associé unique seront établies par écrit et signées par l'associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par les associés, ainsi que les procès-verbaux des assemblées générales à produire en justice ou ailleurs sont signés par le Gérant unique ou par deux Gérants au moins agissant conjointement dès lors que plus d'un Gérant aura été nommé.

Chapitre V. Exercice social, Comptes annuels, Distribution des bénéfices

Art. 26. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de juillet et s'achève le dernier jour de juin de chaque année.

Art. 27. Approbation des Comptes Annuels. A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et les Gérants dressent l'inventaire des divers éléments de l'actif et du passif ainsi que le compte de résultat conformément aux Lois.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont soumis aux associés pour approbation.

Tout associé ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social de la Société. Si la Société compte plus de vingt-cinq (25) associés, ce droit ne pourra être exercé que dans les quinze (15) jours calendaires qui précèdent l'assemblée générale annuelle des associés.

Art. 28. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5 %) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la "Réserve Légale"), conformément à la loi. Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Ils peuvent décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux associés.

Chaque année au cours de laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, à partir des bénéfices nets et des fonds distribuables disponibles, incluant toute prime d'émission, le montant alloué à cet effet devra être distribué selon l'ordre de priorité suivant:

- En premier lieu, les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie A seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'exercice social en question d'un montant égal à zéro virgule cinq pour cent (0,5%) de leur valeur nominale, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie B seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'exercice social en question d'un montant égal à zéro virgule six pour cent (0,6%) de leur valeur nominale, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie C seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'exercice social en question d'un montant égal à zéro virgule sept pour cent (0,7%) de leur valeur nominale, puis,

- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie D seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'exercice social en question d'un montant égal à zéro virgule huit pour cent (0,8%) de leur valeur nominale, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie E seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'exercice social en question d'un montant égal à zéro virgule neuf pour cent (0,9%) de leur valeur nominale, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie F seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'exercice social en question d'un montant égal à un pour cent (1%) de leur valeur nominale, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie G seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'exercice social en question d'un montant égal à un virgule un pour cent (1,1%) de leur valeur nominale, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie H seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'exercice social en question d'un montant égal à un virgule deux pour cent (1,2%) de leur valeur nominale, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie 1 seront en droit de percevoir un dividende annuel en relation avec l'exercice social en question d'un montant égal à un virgule trois pour cent (1,3%) de leur valeur nominale, puis,
- les détenteurs de Parts Sociales de Catégorie J seront en droit de percevoir le solde de toute distribution de dividende au pro rata.

Si l'entièreté de la dernière catégorie de parts sociales a été annulée à la suite de son remboursement, rachat ou autre au moment de la distribution (par exemple les Parts Sociales de Catégorie J), le solde de la distribution de dividende restant devra alors être attribué à la dernière catégorie de parts sociales qui la précède immédiatement dans l'ordre alphabétique (par exemple les Parts Sociales de Catégorie 1), jusqu'au rachat potentiel des Parts Sociales de Catégorie A, le cas échéant.

Sous réserve des conditions (s'il y en a) fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, les Gérants peuvent procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux associés. Les Gérants détermineront le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une décision prise par la moitié des associés possédant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par les Gérants ou toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale) nommée par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

En cas de liquidation, tous les actifs et liquidités de la Société seront versés dans l'ordre de priorité suivant:

- (i) en premier lieu, à tous les créanciers (soit au moyen de paiements soit au moyen de provisions raisonnablement déterminées en vue de tels paiements) apparaissant au passif de la Société;
- (ii) en second lieu, à tous les associés afin de retourner l'équivalent du montant libéré pour toutes les parts sociales à leurs propriétaires;
- (iii) en troisième lieu, à tous les associés dans la mesure et eu égard aux catégories de parts sociales qui seraient alors en circulation au moment de la liquidation, suivant les règles de priorité et les proportions prévues à l'article 28 des Statuts pour la répartition des profits.

Chapitre VII. Loi applicable

Art. 30. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Souscription et Paiement

Les Statuts de la Société ont donc été enregistrés par le notaire, les parts sociales de la Société ont été souscrites et la valeur nominale de ces parts sociales, de même que la prime d'émission, le cas échéant a été payée à cent pour cent (100%) en espèces ainsi qu'il suit:

Associé	Capital souscrit	nombre de parts sociales	montant libéré
HG Incorporations Limited	SEK 133.500,-	12.450.000 Parts Sociales de Catégorie A 100.000 Parts Sociales de Catégorie B 100.000 Parts Sociales de Catégorie C 100.000 Parts Sociales de Catégorie D 100.000 Parts Sociales de Catégorie E 100.000 Parts Sociales de Catégorie F 100.000 Parts Sociales de Catégorie G 100.000 Parts Sociales de Catégorie H 100.000 Parts Sociales de Catégorie I 100.000 Parts Sociales de Catégorie J	SEK 133.500,-
Total:	SEK 133.500,-	13.350.000 parts sociales	SEK 133.500,-

Le montant de cent trente-trois mille cinq cents couronnes suédoises (SEK 133.500,-) est donc à ce moment à la disposition de la Société, preuve en a été faite au notaire soussigné qui constate que les conditions prévues par l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été observées.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cinq cents Euros (EUR 1.500.-).

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commencera à la date de constitution de la Société et s'achèvera le dernier jour de juin 2010.

*Résolutions de l'associé unique
Première Résolution*

L'associé unique a décidé d'établir le siège social au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.

Deuxième Résolution

L'associé unique a décidé de fixer à quatre (4) le nombre de Gérants et a décidé de plus de nommer les personnes suivantes pour une période indéterminée:

- Madame Nadia Dziwinski, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
- Monsieur François Champon, ayant son adresse professionnelle au 7A, rue Robert Stümper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg.
- Monsieur Philipp Schwalber, ayant son adresse professionnelle au 2 More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni.
- Monsieur Justin Leong, ayant son adresse professionnelle au 2 More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni.

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande du comparant, le présent acte a été rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande du même comparant et en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, connue du notaire soussigné par son nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: J. FERRAND, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 17 mars 2010. Relation: LAC/2010/11750. Reçu soixante-quinze euros (75.-€)

Le Releveur (signé): Francis SANDT.

Référence de publication: 2010043045/744.

(100043307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Esquire Capital Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 75.436.

Extrait des résolutions adoptées en date du 21 juillet 2008 lors de l'Assemblée Générale de la Société

Le mandat de KPMG Audit comme Commissaire aux Comptes de la société n'a pas renouvelé.

Trustconsult Luxembourg S.A., ayant son siège social à 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg a été nommé Commissaire aux Comptes avec effet au 21 juillet 2008 jusqu'au 22 septembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esquire Capital Holdings S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010042969/15.

(100043468) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

**C S Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. CS Italian Opportunities No 1 (SV) S.C.A.).**

Siège social: L-2546 Luxembourg, 10, rue C.M. Spoo.
R.C.S. Luxembourg B 117.979.

In the year two thousand and nine, on the twenty-second day of December.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the unlimited and limited shareholders of CS Italian Opportunities No. 1 (SV) S.C.A., a société en commandite par actions having its registered office at 10, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register under number R.C.S. Luxembourg B 117.979 (the "Company").

The Company was incorporated by deed of Maître Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg on 28 June 2006, published in the Mémorial C number 1734 of 16 September 2006. The articles of incorporation were last amended on 2 May 2007 by deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C of 21 August 2007.

The meeting was presided by Mr Jean-Baptiste Juvin, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The chairman appointed as secretary Ms Anne Baudoin, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Ms. Anne Baudoin, avocat, residing professionally in Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Approval of a proposal to make amendments to the articles of incorporation of the Company (the "Articles"), and accordingly to fully restate the Articles. This proposal covers the following amendments and authorisation:

(i) Amendments of the Articles in order to submit the company to the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "SIF Law"). In particular, amendment of article 4 of the Articles so as to read as follows:

"The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets, including shares or units in other undertakings for collective investment, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "SIF Law") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the SIF Law, including for the avoidance of doubt the granting of loans and guarantees.

(ii) General update of the Articles, among others, in order to include the amendments pursuant to item 1. hereabove.

(iii) As a consequence of the conversion of the Company into a specialised investment fund, the Ordinary Shares in issue of the Company shall be converted into Class C shares.

II. The limited and unlimited shareholders present or represented at the meeting, the proxies of the represented limited and unlimited shareholders and the number of their shares and classes of shares are shown on the attendance list which is signed *ne varietur* by the relevant shareholders, the proxies of the represented shareholders and the members of the board of the meeting. The proxies of the represented shareholders and the attendance list will be attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

III. It appears from the attendance list that the entire share capital is present or represented at the meeting and all the shareholders present or represented declare having received due notice and were informed of the agenda prior to the meeting so that no convening notices were necessary.

As a result of the foregoing, the meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the items on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously took the following resolutions:

Sole resolution

The meeting decides to amend the Articles in order to submit the Company to the SIF Law and to generally update the Articles and accordingly to fully restate the Articles as follows:

Title I. Denomination, Registered office, Duration, Object

Art. 1. There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of shares of the Company hereafter issued, a company in the form of a société en commandite par actions qualifying as a société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé under the name of "C S Italian Opportunities No. 1, S.C.A., SICAV-SIF" (the "Company").

Art. 2. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

If and to the extent permitted by law, the General Partner of the Company (as defined in Article 12) may decide to transfer the registered office to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a decision of the General Partner.

In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economical, social and/or military events have occurred or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding such temporary transfer, shall remain a Luxembourg company.

Art. 3. The Company is established for a period expiring on 28 June 2013, provided that the Company, by a resolution of the shareholders adopted in the manner required for amendment of these articles of association (the "Articles"), may (i) be dissolved prior to this date, but only with the consent of the General Partner or (ii) upon proposal of the General Partner, be continued for up to two additional one-year periods.

The Company shall not be dissolved in case the General Partner resigns, is liquidated, is declared bankrupt or is unable to continue its business. In such circumstances article 14 shall apply.

Art. 4. The exclusive object of the Company is to place the funds available to it in transferable securities of any kind and other permitted assets, including shares or units in other undertakings for collective investment, with the purpose of spreading investment risks and affording its shareholders the results of the management of its portfolio.

The Company is subject to the provisions of the law of 13 February 2007 relating to specialised investment funds (the "SIF Law") and may take any measures and carry out any operation which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose to the full extent permitted by the SIF Law, including for the avoidance of doubt the granting of loans and guarantees.

Title II. Share capital - Shares

Art. 5. The capital of the Company shall be represented by shares of no par value and shall at any time be equal to the net assets of the Company as defined in Article 25 hereof.

The capital of the Company shall be represented by two categories of shares (each, a Category), namely management shares held by the General Partner as unlimited shareholder (actionnaire commandité) ("Management Shares") and ordinary shares held by the limited shareholders (actionnaires commanditaires) ("Ordinary Shares") of the Company.

Each Ordinary Share and Management Share shall be referred to as a "share" and collectively as the "shares", whenever the reference to a specific category of shares is not justified.

The minimum capital of the Company shall be the minimum capital required by Luxembourg law and must be reached within twelve months after the date on which the Company has been authorised as a specialised investment fund under Luxembourg Law.

The Ordinary Shares to be issued in the Company may, as the General Partner shall determine, be of one or more different classes (each such class, a "Class"), the features, terms and conditions of which shall be established by the General Partner.

The Ordinary Shares will notably be composed of sub-class A1 and sub-class A2 preference shares, Class B preference shares and Class C shares. The Ordinary Shares shall have the same rights subject to the liquidation rights provided under article 28 of these Articles.

For the purpose of these Articles, any reference hereinafter to "Class of shares" shall also mean a reference to "Category of shares" unless the context otherwise requires.

For the purpose of determining the capital of the Company, the net assets attributable to each Class of shares shall, if not expressed in Euro, be converted into Euro and the capital shall be the total of the net assets of all the Classes.

The general meeting of holders of shares of a Class, deciding with simple majority, may consolidate or split the shares of such Class.

Art. 6. The General Partner is authorised without limitation to issue further partly or fully paid Ordinary Shares at any time, in accordance with the procedures and subject to the terms and conditions determined by the General Partner and disclosed in the private placement memorandum relating to the Company (the "Memorandum"), without reserving to existing shareholders preferential or pre-emptive rights to subscription of the Ordinary Shares to be issued.

Investors will commit to make investments in Ordinary Shares. Commitments by Eligible Investors will be accepted by the General Partner, at its discretion.

The procedures relating to subscription commitments are more fully disclosed in the Memorandum and any agreement which may be entered into by an investor determining, among other things, its subscription commitment.

Draw downs shall be made as needed to satisfy the funding requirements of the Company as determined by the General Partner.

If at any time a shareholder who has committed to subscribe for shares fails to honour its commitment through the full payment of the subscription price within the timeframe decided by the General Partner, the General Partner has the authority to suspend the rights attached to the shares previously subscribed and paid for by the defaulting shareholder

and to sell and transfer the relevant shares to a new investor who accepts to take over the subscription commitments of the defaulting shareholder and to impose such remedies, as described in more detail in the Memorandum. The sale of the relevant shares shall be operated by means of a compulsory sale as described in accordance with the procedures in article 8 below.

Ordinary Shares may only be subscribed for by well-informed investors (*investisseurs avertis*) within the meaning of the SIF Law ("Eligible Investors").

The General Partner may delegate to any of its managers or to any duly authorised person, the duty of accepting subscriptions for delivering and receiving payment for such new Ordinary Shares.

The General Partner is further authorised and instructed to determine the conditions of any such issue, as disclosed in the Memorandum then in force as approved by the Luxembourg regulator, and to make any such issue subject to payment at the time of issue of the shares.

The issue of shares shall, as the case may be, be suspended if the calculation of the Net Asset Value is suspended pursuant to Article 26 hereof.

The General Partner may decide to issue Ordinary Shares against contributions in kind in accordance with Luxembourg law. In particular, in such case, the assets contributed must be valued in a report issued by the Company's auditor, to the extent required by Luxembourg law. Any costs incurred in connection with a contribution in kind shall be borne by the relevant shareholder.

The General Partner may, at its discretion, delay the acceptance of any subscription application for shares until such time as the Company has received sufficient evidence that the applicant qualifies as an Eligible Investor.

In addition to any liability under applicable law, each shareholder who does not qualify as an Eligible Investor and who holds shares in the Company, shall hold harmless and indemnify the Company, the General Partner, the other shareholders and the Company's agents for any damages, losses and expenses resulting from or connected to such holding in circumstances where the relevant shareholder had furnished misleading or untrue documentation or had made misleading or untrue representations to wrongfully establish its status as an Eligible Investor or has failed to notify the Company of its loss of such status.

Art. 7. All shares in the Company shall be issued in registered form.

The Company shall decide whether share certificates shall be delivered to the shareholders or whether shareholders shall receive a written confirmation of their shareholding.

Any share certificate shall be signed by the General Partner.

If share certificates are issued and if any shareholder can prove to the satisfaction of the Company that his share certificate has been mislaid, damaged or destroyed, then, at his request, a duplicate share certificate may be issued under such conditions and guarantees, including a bond delivered by an insurance company but without restriction thereto, as the Company may determine. At the issuance of the new share certificate, on which it shall be recorded that it is a duplicate, the original share certificate in place of which the new one has been issued shall become void.

The Company may, at its election, charge the shareholder for the costs of a duplicate or of a new share certificate and all reasonable expenses undergone by the Company in connection with the issuance and registration thereof, or in connection with the annulment of the original share certificate.

Fractions of shares will be issued if so decided by the General Partner. Such fractional shares shall not be entitled to vote but shall be entitled to participate in the net assets and any distributions attributable to the relevant Class of Shares on a pro rata basis.

A register of registered shares (the "Register") shall be kept by a person responsible for the maintenance of the Register appointed by the General Partner, and such Register shall contain the name of each owner of shares, his residence or elected domicile as indicated to the Company, the number and Class of shares held, the amount paid up on the shares, and the bank wiring details of the shareholder.

The inscription of the shareholder's name in the Register evidences his right of ownership of such registered shares.

The General Partner may accept and enter in the Register a transfer on the basis of any appropriate document(s) recording the transfer between the transferor and the transferee. Transfers of shares are conditional upon the proposed transferee qualifying as an Eligible Investor. Transfers of shares shall be effected by inscription of the transfer in the Register upon delivery to the Company of a completed transfer form together with such other documentation as the Company may require.

Shareholders shall provide the Company with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register. Shareholders may, at any time, change their address as entered into the Register by means of a written notification to the Company from time to time.

The Company recognizes only one single owner per share. If one or more shares are jointly owned or if the ownership of such share(s) is disputed, all persons claiming a right to such share(s) have to appoint one single attorney to represent such share(s) towards the Company. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such share(s).

Art. 8. Restriction on ownership. The General Partner shall have power to impose such restrictions as it may think necessary for the purpose of ensuring that no shares in the Company are acquired or held by (a) any person not qualifying as an Eligible Investor, (b) any person in breach of the law or requirement of any country or governmental authority or (c) any person in circumstances which in the opinion of the General Partner might result in the Company incurring any liability or taxation or suffering any pecuniary disadvantage which the Company might not otherwise have incurred or suffered. More specifically, the Company may restrict or prevent the ownership of shares in the Company by any person, firm or corporate body, and without limitation, by any "U.S. Person", as defined hereafter.

For such purposes the Company may:

a) decline to issue any share or to register any transfer of any share where it appears to it that such registry would or might result in such share being directly or beneficially owned by a person who is precluded from holding shares in the Company;

b) at any time require any person whose name is entered in the Register to furnish it with any information, supported by affidavit, which it may consider necessary for the purpose of determining whether or not beneficial ownership of such shareholder's share rests or will rest in a person who is precluded from holding shares in the Company;

c) decline to accept the vote of any person who is precluded from holding shares in the Company at any meeting of shareholders of the Company; and

d) where it appears to the Company that any person who is precluded from holding shares or a certain proportion of the shares in the Company or whom the Company reasonably believes to be precluded from holding shares in the Company, either alone or in conjunction with any other person is beneficial owner of shares, (i) direct such shareholder to (a) transfer his shares to a person qualified to own such shares, or (b) request the Company to redeem his shares, or (ii) compulsorily redeem from any such shareholder all shares held by such shareholder in the following manner:

1) The Company shall serve a notice (hereinafter called the "redemption notice") upon the shareholder holding such shares or appearing in the Register as the owner of the shares to be redeemed, specifying the shares to be redeemed as aforesaid, the price to be paid for such shares, and the place at which the redemption price in respect of such share is payable. Any such notice may be served upon such shareholder by posting the same in a prepaid registered envelope addressed to such shareholder at his last address known to or appearing in the books of the Company. The said shareholder shall thereupon forthwith be obliged to deliver to the Company the share certificate or certificates (if issued) representing the shares specified in the redemption notice. Immediately after the close of business on the date specified in the redemption notice, such shareholder shall cease to be a shareholder and the shares previously held or owned by him shall be cancelled;

2) The price at which the shares specified in any redemption notice shall be redeemed (herein called the "redemption price") shall be an amount equal to the Net Asset Value per share of shares in the Company of the relevant Class, determined in accordance with Article 25 hereof less any service charge (if any). Where it appears that, due to the situation of the shareholder, payment of the redemption price by the Company, any of its agents and/or any other intermediary may result in either the Company, any of its agents and/or any other intermediary to be liable to a foreign authority for the payment of taxes or other administrative charges, the Company may further withhold or retain, or allow any of its agents and/or other intermediary to withhold or retain, from the redemption price an amount sufficient to cover such potential liability until such time that the shareholder provide the Company, any of its agents and/or any other intermediary with sufficient comfort that their liability shall not be engaged, it being understood (i) that in some cases the amount so withheld or retained may have to be paid to the relevant foreign authority, in which case such amount may no longer be claimed by the shareholder, and (ii) that potential liability to be covered may extend to any damage that the Company, any of its agents and/or any other intermediary may suffer as a result of their obligation to abide by confidentiality rules;

3) Payment of the redemption price will be made to the shareholder appearing as the owner thereof in the currency of denomination for the relevant Class of shares and will be deposited by the Company with a bank in Luxembourg or elsewhere (as specified in the redemption notice) for payment to such person but only, if a share certificate shall have been issued, upon surrender of the share certificate or certificates representing the shares specified in such notice. Upon deposit of such price as aforesaid no person interested in the shares specified in such redemption notice shall have any further interest in such shares or any of them, or any claim against in the Company or its assets in respect thereof, except the right of the shareholder appearing as the thereof owner to receive the price so deposited (without interest) from such bank as aforesaid.

4) The exercise by the Company of the powers conferred by this Article shall not be questioned or invalidated in any case, on the ground that there was insufficient evidence of ownership of shares by any person or that the true ownership of any shares was otherwise than appeared to the Company at the date of any redemption notice, provided that in such case the said powers were exercised by the Company in good faith.

Whenever used in these Articles, the term "U.S. person" shall have the same meaning as in Regulation S, as amended from time to time, of the United States Securities Act of 1933, as amended (the "1933 Act") or as in any other regulation or act which shall come into force within the United States of America and which shall in the future replace Regulation S of the 1933 Act.

The General Partner may, from time to time, amend or clarify the aforesaid meaning.

Art. 9. Redemption of Shares. As is more specifically prescribed herein below, the Company has the power to redeem its own shares at any time within the sole limitations set forth by law.

Shares of the Company are redeemable by the Company upon determination by the General Partner only. No redemption may be requested by shareholders.

The Company may at the entire discretion of the General Partner redeem shares up to the amount and under the conditions as specified in these Articles and the Memorandum indicated by the General Partner in a notice served to shareholders. Redemptions of shares shall normally be effected pro rata to the respective number of shares held by each shareholder.

The redemption notice will be sent to the person(s) appearing in the Register, specifying the number of shares to be redeemed, the relevant Valuation Date as defined hereafter and the date on which such redemption will be effective (the "Redemption Date").

Immediately after the close of business on the Redemption Date specified in the redemption notice (and whether or not such holder(s) of shares shall have provided the bank account information required below) such holder(s) of shares shall cease to be the owner(s) of the shares referred to in the redemption notice and his (their) name shall be removed as the holder(s) of such shares from the Register. Any such person will cease to have any rights as a shareholder in the Company with respect to the shares so redeemed as from the close of business of the Redemption Date specified in the redemption notice referred to above.

In any case, the redemption notice shall be served upon holder(s) of shares by sending the same by mail addressed to such holder(s) of shares at his (their) last address appearing in Register or known to the Company. The holder(s) of shares concerned shall thereupon forthwith be obliged to indicate a bank account to which the redemption price for his (their) redeemed shares to be transferred to.

The redemption price to be paid for each share so redeemed (the "Redemption Price") shall be the net asset value of such share calculated as at the next Valuation Date, less an amount, if any, equal to any duties and charges which will be incurred upon the disposal of the Company's investments as at the Redemption Date in order to make such a redemption.

Payment of the Redemption Price shall be made by the Company to the bank account indicated by the holder(s) of shares concerned or as may be agreed between the parties. In the event that the holder(s) of shares concerned does not indicate a bank account to which the Redemption Price shall be transferred, the Company may either deposit such amount on an account opened for such purpose or send a cheque for such amount to the last address of such holder(s) of shares appearing in the Register or known to the Company, each time at the sole risk and cost of the holder(s) of shares concerned. Upon transfer or deposit of the Redemption Price or the posting of a cheque as aforesaid, no person interested in the relevant shares redeemed pursuant to the redemption notice shall have any further interest in shares or any of them, or any claim against the Company or its assets in respect thereof or of the Redemption Price.

Shares of the capital of the Company redeemed by the Company shall be cancelled.

Title III. Liability of holders of shares

Art. 10. The holders of Management Shares ("Unlimited Shareholders") are jointly and indefinitely and severally liable for all liabilities of the Company which cannot be met from the assets of the Company.

The holders of Ordinary Shares (the "Limited Shareholders") shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity other than by exercising their rights as shareholders in general meetings and shall only be liable for payment to the Company of the full subscription price of each Ordinary Share for which they subscribed and have been issued and any other outstanding commitments and other liabilities towards the Company associated with their undertaking to make a capital commitment to the Company. In particular the owners of Ordinary Shares shall not be liable for the debt, liabilities and obligations of the Company beyond the amounts of such payments.

Art. 11. The Management Shares held by the General Partner are exclusively transferable to a successor or additional manager with unlimited liability.

Title IV. Management and Supervision

Art. 12. The Company shall be managed by CS Italian Opportunities No.1, S.á r.l. (the "General Partner") in its capacity as Unlimited Shareholder of the Company.

The General Partner may be dismissed by the general meeting of shareholders, in accordance with the rules applicable to the amendment of these Articles without the consent of the General Partner only if the Advisory Board has passed the resolution contemplated in article 17, paragraph 3, subsection (7) of the Articles.

Art. 13. The General Partner is invested with the broadest power to perform all acts of administration and disposition in compliance with the Company's corporate objects. All powers not expressly reserved by law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the General Partner.

The General Partner shall, based upon the principle of spreading of risks, determine the corporate and investment policy and the course of conduct of the management and business affairs of the Company.

The General Partner shall also determine any restrictions which shall from time to time be applicable to the investments of the Company.

It shall have the power on behalf and in the name of the Company to carry out any and all of the purposes of the Company and to perform all acts and enter into and perform all contracts and other undertakings that it may deem necessary, advisable or useful or incidental thereto. Except as otherwise expressly provided, the General Partner has, and shall have full authority in its discretion to exercise, on behalf of and in the name of the Company, all rights and powers necessary or convenient to carry out the purposes of the Company.

The General Partner may, from time to time, appoint officers or agents of the Company considered necessary for the operation and management of the Company, provided however that the holders of Ordinary Shares may not act on behalf of the Company without jeopardising their limited liability.

The officers and/or agents appointed, unless otherwise stipulated in the Articles, shall have the powers and duties given to them by the General Partner.

Art. 14. The Company will be bound towards third parties by the sole signature of the General Partner, acting through one or more of its duly authorised signatories as designated by the General Partner at its sole discretion, or such person (s) to which such power has been delegated.

Any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant will be handled in the name of the Company by the above mentioned General Partner.

In the event of legal incapacity, liquidation or other permanent situation preventing the General Partner from acting as manager of the Company, the Company shall not be dissolved and liquidated, provided the Advisory Board appoints an administrator, who need not to be a shareholder, to effect urgent or mere administrative acts, until a general meeting of shareholders is held, which such administrator shall convene within fifteen days of his appointment. At such general meeting, the shareholders may appoint, in accordance with the quorum and majority requirements for amendment of the Articles, a successor General Partner. Failing such appointment, the Company shall be dissolved and liquidated.

Art. 15. No contract or other transaction between the Company and any other company or entity shall be affected or invalidated by the fact that the General Partner or any one more of shareholder, managers or officers of the General Partner is interested in, or is a shareholder, director, officer or employee of such other company or entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business. The General Partner or such officers shall not by reasons of such affiliation with such other company or entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Independent Auditor. The operations of the Company and its finances, including in particular its accounts, shall be supervised by an independent auditor ("réviseur d'entreprises agréé") who shall satisfy the requirements of Luxembourg law as to honourability and professional experience and who shall carry out the duties prescribed by the Law. The independent auditor shall be elected by the annual general meeting of shareholders until the next annual general meeting of shareholders and until its successor is elected.

The independent auditor in office may only be removed by the shareholders on serious grounds.

Art. 17. Advisory Board. The General Partner shall set up an advisory board (the "Advisory Board").

The Advisory Board of the Company shall be composed of a maximum of four (4) persons appointed (and who may be dismissed) by the General Partner.

The Advisory Board shall:

- (1) give its opinion on any matters which the General Partner refers to it;
- (2) have the right to make recommendations, as it sees fit, to the General Partner in relation to the conduct of the affairs of the Company (including for the avoidance of doubt in relation to changes in the composition of the team which will conduct that investment policy);
- (3) review any proposed change in the investment objectives and strategy of the Company, as set out in the Memorandum that would be used in relation to further subscriptions to the capital of the Company in order to induce prospective investors to subscribe to shares in the Company, and which may be proposed by the General Partner;
- (4) Review any proposed real estate investment/real estate disposal that would have the effect that less than 80% of the real estate investments for the time being held by the Company (directly or indirectly through any affiliate of the Company) would be in relation to real estate located in Italy;
- (5) Review any proposal from the General Partner to invest (rather than distribute) profits realised during the investment period, as defined in the Memorandum;
- (6) Have the right to instruct the General Partner to terminate the contract(s) made with the property investment adviser(s) in relation to property advisory services;
- (7) Have the right to require a change of the General Partner.

The opinions or recommendations of the Advisory Board contemplated under sub-sections (1) and (2) above shall in no way be binding on the General Partner (or the third party acting upon a delegation by the General Partner). By contrast, the General Partner (or any third party acting upon a delegation by the General Partner) may not make the proposed decisions contemplated under sub-sections (3), (4) and (5) above, unless such proposed decisions have been approved

by the Advisory Board. If a resolution is passed, as contemplated in sub-section (6), the General Partner shall have to terminate the contract(s) referred to therein.

All decisions or resolutions by the Advisory Board shall be passed by a majority defined as follows: (i) where the Advisory Board is composed of two members, two votes in favour shall constitute a majority; (ii) where the Advisory Board is composed of three members, two votes in favour shall constitute a majority; (iii) where the Advisory Board is composed of four members, three votes in favour shall constitute a majority.

The Advisory Board shall retain the right to increase the number of seats available on the Advisory Board further to a majority resolution of its members, provided that any further seats on the Advisory Board are filled by Investors in the Company who fulfill the requirements set out in the Memorandum relating to the Company.

The Advisory Board shall appoint a chairman among its members. The Chairman will have a casting vote in the event of deadlock.

Members of the Advisory Board may be required by the General Partner to sign confidentiality agreements with a view to preserving the rights and interests of the Company.

The Advisory Board is convened by the General Partner, or by the Chairman of the Advisory Board. The General Partner or the Chairman of the Advisory Board must convene a meeting of the Advisory Board upon the request of the majority (as defined above) of the members of the Advisory Board.

Title V. General meeting

Art. 18. The general meeting of shareholders shall represent all the shareholders of the Company. Without prejudice to the provisions of Article 13 of these Articles and to any other powers reserved to the General Partner by these Articles, it shall have the powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Company provided that, unless otherwise provided herein, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

General meetings of shareholders shall be convened by the General Partner. General meetings of shareholders shall be convened pursuant to a notice given by the General Partner setting forth the agenda and sent by registered letter at least eight (8) days prior to the meeting to each shareholder at the shareholder's address recorded in the Register.

Art. 19. The annual meeting of shareholders will be held in Luxembourg at the registered office of the Company or at any other place in Luxembourg as specified in the convening notices each year on the second Tuesday of June at 11.30 a.m. Central European Time. If such a day is not a business day in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the General Partner, exceptional circumstances so require.

Other meetings of shareholders may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

If all the shareholders are present or represented at the general meeting of the shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

All shareholders are invited to attend and speak at all general meetings of shareholders. A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing another person, who need not be a shareholder, as his proxy, in writing or by telefax or any other means of transmission approved by the General Partner capable of evidencing such proxy. Such proxy shall be deemed valid, provided that it is not revoked, for any reconvened shareholders' meeting. The general meetings of the shareholders shall be presided by the General Partner or by a person designated by the General Partner. The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary. The general meeting of shareholders may elect a scrutineer.

Except as otherwise required by law or as otherwise provided herein, resolutions at the meeting of shareholders duly convened will be passed by an absolute majority of those present and voting. Except as otherwise provided herein or required by law, no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner.

Art. 20. At any general meeting of shareholders convened in order to amend the Articles, including its corporate object or to resolve on issues for which the law refers to the conditions required for the amendment of the Articles, the quorum shall be a number of shareholders that represents not less than 50% of the issued share capital of the Company through the sum of their respective shareholdings. If the quorum requirement is not fulfilled a second meeting may be convened in accordance with the law. Any notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the result of the preceding meeting. The second meeting may validly deliberate irrespective of the portion of the shares represented.

In both meetings resolutions must be passed by at least two thirds of the votes cast, provided that no resolution shall be validly passed unless approved by the General Partner, unless otherwise provided by law or herein, notably for the removal of the General Partner pursuant to Article 12 and the consequent amendment of the Articles if the Advisory Board has passed the resolution contemplated in article 17, paragraph 3, sub-section (7) of the Articles.

Art. 21. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the board of the meeting. Copies or extracts of these minutes to be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the General Partner.

Title VI. Accounting year, Allocation of profits

Art. 22. The accounting year of the Company shall begin on 1st of January and shall terminate on 31st of December of the same year.

Art. 23. Appropriation of profits. The general meeting of shareholders, upon recommendation of the General Partner, shall determine how the annual profits shall be disposed of and may, without ever exceeding the amounts proposed by the General Partner, declare dividends from time to time.

Interim dividends may be distributed upon decision of the General Partner.

No distribution of dividends may be made if, as a result thereof, the capital of the Company falls below the minimum prescribed by law.

A dividend declared but not paid on a share during five years cannot thereafter be claimed by the holder of such share, shall be forfeited by the holder of such share, and shall revert to the Company.

No interest will be paid on dividends declared and unclaimed which are held by the Company on behalf of holders of shares.

Title VII. Valuation - Determination of net asset value

Art. 24. Valuation Date / Frequency of calculation of net asset value per share. The net asset value of shares shall be determined by the General Partner or, under its responsibility, by an agent designated by the General Partner in accordance with the requirements of Luxembourg law and the International Financial Reporting Standards, as amended from time ("IFRS").

The net asset value of the Company shall be determined in Euros, from time to time, but in no instance less than twice per year, as the General Partner by regulation may direct (every such day or time for determination of net asset value being referred to herein as a "Valuation Date").

Art. 25. Determination of net asset value per share. The net asset value of share of each Class (the "Net Asset Value") shall be expressed in the reference currency of the relevant Class (and/or in such other currencies as the General Partner shall from time to time determine) as a per share figure and shall be determined as of any Valuation Date by dividing the net assets of the Company (as calculated in accordance with IFRS) attributable to the relevant Class, being the value of the assets of the Company attributable to such Class less the liabilities attributable to such Class, on any such Valuation Date, by the number of shares of the relevant Class then outstanding, in accordance with the rules set forth below.

The Net Asset Value per share shall be calculated up to 4 decimal places.

The Net Asset Value per share will be calculated and available not later than 45 days following the Valuation Date.

If, since the time of determination of the Net Asset Value on the relevant Valuation Date, there has been a material change in the valuations of the investments, the Company may, in order to safeguard the interests of the shareholders and of the Company, cancel the first valuation and carry out a second valuation.

The assets of the Company shall include (without limitation):

- (a) properties or property rights registered owned by the Company;
- (b) shareholdings in convertible and other debt securities of real estate companies;
- (c) all cash in hand or on deposit, including any interest accrued thereon;
- (d) all bills and demand notes payable and accounts receivable (including proceeds of properties, property rights, securities or any other assets sold but not delivered);
- (e) all bonds, time notes, certificates of deposit, shares, stock, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants, options and other securities, financial instruments and similar assets owned or contracted for by the Company;
- (f) all stock dividends, cash dividends and cash payments receivable by the Company to the extent information thereon is reasonably available to the Company, the General Partner or the Custodian;
- (g) all rentals accrued on any real estate properties or interest accrued on any interest-bearing assets owned by the Company except to the extent that the same is included or reflected in the value attributed to such asset;
- (h) the formation expenses of the Company, including the cost of issuing and distributing shares of the Company, insofar as the same have not been written off;
- (i) all other assets of any kind and nature including expenses paid in advance.

For the purpose of the determination of the net asset value, the value of the Company's assets shall be determined as follows:

(a) Property assets will be valued by one or more independent appraisers annually and on such other days as the General Partner may determine in accordance with the methodology to be determined from time to time by the General Partner.

(b) The securities of real estate companies which are listed on a stock exchange or dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the last available publicised stock exchange or market value.

(c) The securities of real estate companies which are neither listed on a stock exchange nor dealt in on another regulated market will be valued on the basis of the probable net realisation value (excluding any deferred taxation) estimated with prudence and in good faith by the General Partner.

(d) The value of any cash in hand or on deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true value thereof.

(e) All other securities and other assets, including debt securities and securities for which no market quotation is available, are valued on the basis of dealer-supplied quotations or by a pricing service approved by the General Partner or, to the extent such prices are not deemed to be representative of market values, such securities and other assets shall be valued at fair value as determined in good faith pursuant to procedures established by the General Partner. Money market instruments held by the Company with a remaining maturity of ninety days or less will be valued by the amortised cost method, which approximates market value.

(f) The General Partner may permit some other method of valuation to be used or other adjustment, if it considers that such valuation or adjustment better reflects the fair value of any asset of the Company. The other adjustments that may be made will be in accordance with market standards for examples adjustments made in accordance with INREV guidelines for NAV preparation.

The liabilities of the Company shall include (without limitation):

- (a) all loans and other indebtedness for borrowed money (including convertible debt), bills and accounts payable;
- (b) all accrued interest on such loans and other indebtedness for borrowed money (including accrued fees for commitment for such loans and other indebtedness);
- (c) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory fees, custodian fees, and central administration fees);
- (d) all known liabilities, present and future, including all matured contractual obligations for payments of money or property, including the amount of any unpaid distributions declared by the Company, where the Valuation Date falls on the record date for determination of the person entitled thereto or is subsequent thereto; and
- (e) all other liabilities of the Company of whatsoever kind and nature reflected in accordance with Luxembourg law and Luxembourg generally accepted accounting principles. In determining the amount of such liabilities the Company shall take into account all expenses payable by the Company and may accrue administrative and other expenses of a regular or recurring nature based on an estimated amount ratably for yearly or other periods.

The value of all assets and liabilities not expressed in Euro will be converted into Euro at the relevant rates of exchange prevailing on the relevant Valuation Date. If such quotations are not available, the rate of exchange will be determined with prudence and in good faith by or under procedures established by the General Partner.

In the determination of the net asset value of shares:

- (a) Shares to be issued by the Company shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the Valuation Date on which such valuation is made and from such time and until received by the Company the price therefore shall be deemed to be an asset of the Company;
- (b) Shares of the Company to be redeemed (if any) shall be treated as existing and taken into account until the date fixed for redemption, and from such time and until paid by the Company the price therefore shall be deemed to be a liability of the Company; and
- (c) where on any Valuation Date the Company has contracted to:
 - purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Company and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Company;
 - sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Company and the asset to be delivered by the Company shall not be included in the assets of the Company;
 - provided, however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such Valuation Date, then its value shall be estimated by the General Partner.

Art. 26. Temporary suspension of calculation of Net Asset Value per share and of Issue of shares. The Company may suspend the calculation of the Net Asset Value of one or more Classes and, as the case may be, the issue and redemption of shares of such Class(es):

- (a) during any period when one or more stock exchanges or markets which provide the basis for valuing a substantial portion of the assets of the Company are closed other than for, or during, holidays or if dealings are restricted or suspended or where trading is restricted or suspended; or
- (b) during any period if, in the reasonable opinion of the General Partner, a fair valuation of the assets of the Company is not practical for reasons of force majeure or act of nature beyond the control of the General Partner; or
- (c) during the existence of any state of affairs as a result of which the valuation of assets of the Company would be impracticable; or

(d) during any breakdown in excess of one week in the means of communication normally employed in determining the value of the assets of the Company; or

(e) when the central administration agent advises that the net asset value of any subsidiary of the Company may not be determined accurately; or

(f) on publication of a notice convening an extraordinary general meeting of shareholders for the purpose of resolving the liquidation of the Company; or

(g) when for any reason the independent property valuer advises that the prices of any investments cannot be promptly or accurately determined.

Notice of the beginning and of the end of any period of suspension shall be given by the Company to all the shareholders affected, i.e. having made an application for subscription or redemption of shares for which the calculation of the Net Asset Value has been suspended.

Any application for subscription or redemption of shares is irrevocable except in case of suspension of the calculation of the Net Asset Value of the relevant Class, in which case shareholders may give notice that they wish to withdraw their application. If no such notice is received by the Company, such application will be dealt with on the first applicable Valuation Date following the end of the period of suspension.

Art. 27. Custodian Agreement. The Company shall enter into a custodian agreement with a bank, which shall satisfy the requirements of the Luxembourg laws and the SIF Law (the "Custodian"). All assets of the Company are to be held by or to the order of the Custodian who shall assume towards the Company and its shareholders the responsibilities provided by the law.

In case of withdrawal, whether voluntarily or not, of the Custodian, the Custodian will remain in place until the appointment of another eligible credit institution as successor Custodian, such appointment to take place not more than two months following the withdrawal of the original Custodian.

Title VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 28. In the event of a dissolution of the Company at the expiry of the date mentioned in the first paragraph of Article 3, liquidation shall be carried out by the General Partner. In the event of a dissolution of the Company before the above mentioned date by resolution of the shareholders, liquidation shall be carried out by one liquidator (if a legal entity) or one or more liquidators, if physical persons named by the general meeting of shareholders effecting such dissolution upon proposal by the General Partner. Such meeting shall determine their powers and their remuneration.

The proceeds of liquidation, if any, after all debts and liabilities of the Company have been paid and satisfied in full (the "Surplus"), shall be allocated among shareholders in the conditions and in the order set out below:

(i) up to an amount corresponding to "I" hereunder, the Surplus shall be distributed to the sub-class A2 preference shareholder; and then

(ii) the balance of the Surplus, if any, that remains after the distributions contemplated above, up to an amount corresponding to "II" hereunder, shall be allocated to the sub-class A1 preference shareholder and among the Class B preference shareholders pro rata; and then

(iii) the balance of the Surplus, if any, that remains after the distribution contemplated above, shall be allocated among the Class C shareholders pro rata to their shareholding.

For the purpose of this Article, "I" shall mean the amount that the liquidation proceeds must earn so that, if the Surplus is distributed in accordance with the above provisions, all sums of monies distributed in any form throughout the term of the Company as from the issue of the sub-class A2 preference shares (inclusive of such distribution at liquidation) to the sub-class A2 preference shareholder afford an internal rate of return of 5% on a global amount of EUR 2,962,797.

For the purpose of this Article, "II" shall mean the amount that the liquidation proceeds must reach so that, if the Surplus is distributed in accordance with the above provisions, all sums of monies distributed in any form throughout the term of the Company (i) as from the issue of the Class B preference shares (inclusive of such distributions at liquidation) to the Class B preference shares afford an internal rate of return to the Class B preference shareholders of 37% and (ii) as from the issue of the sub-class A1 preference shares (inclusive of such distribution at liquidation) to the sub-class A1 preference shareholder afford a global amount of EUR 741,628.

The Company's internal rate of return (the "IRR") in respect of the duration of the Company's investment must be calculated in accordance with the following provisions as they may be clarified by the General Partner in the Memorandum:

In respect of each successive month ("a Month") beginning on the 25 July 2006 (the "Commencement Date") and ending on the day of the closing of the liquidation of the Company there shall be ascertained:

(a) the total amount of cash paid to the Company during a Month from the limited shareholders as equity contributions; and

(b) the total amount of all cash paid by the Company during a Month in respect of distributions or repayment in any form (dividends, redemption of shares, capital reduction etc.), and inclusive of the distributions made at liquidation in accordance with this clause, to the limited shareholders.

The figure which results from deduction (b) from (a) above in respect of any Month is referred to below as the "Monthly Cash Flow or "MCF" and it is assumed for the purposes of this Article that the Monthly Cash Flow arises on the middle of such Month.

IRR is a percentage such that:

$$1 + IRR = (1 + r)^{12}$$

where "r" is the percentage such that the sum of the amounts, calculated in accordance with the formula "MCF/R" for each Month from the first Month to the final Month is zero where:

"MCF" = the Monthly Cash Flow;

$$R = (1+r)^t - 1$$

"t" = 1 in respect of the first Month, 2 in respect of the second Month and so on (such that it equals 12 for the Month commencing on the date of the first anniversary of the Commencement Date)".

Title IX. General provisions

Art. 29. All matters not governed by these articles of incorporation are to be determined in accordance with the law of 10th August 1915 on commercial companies as amended and the SIF Law.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at EUR 2,000.-.

The undersigned notary who understands and speaks English states that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day aforementioned.

And after reading of these minutes, the members of the board of the meeting signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt -deuxième jour du mois de décembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), s'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires commandités et commanditaires de CS Italian Opportunities No. 1 (SV) S.C.A., une société en commandite par actions ayant son siège social au 10, rue CM. Spoo, L-2546 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro R.C.S Luxembourg B 117.979 (la "Société").

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg en date du 28 juin 2006, publié au Mémorial C du 16 septembre 2006. Les statuts de la Société ont été modifiés en dernier lieu le 2 mai 2007 suivant acte reçu par le notaire instrumentant, publié au Mémorial C du 21 août 2007.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Baptiste Juvin, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne aux fonctions de secrétaire Madame Anne Baudoin, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit aux fonctions de scrutateur Madame Anne Baudoin, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ainsi constituée, le président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est comme suit:

1. Approbation d'une proposition de modification des statuts de la Société (les "Statuts"), ayant pour conséquence la refonte complète des Statuts. Cette proposition comprend les modifications et l'autorisation suivantes:

(i) Modification des Statuts en vue de soumettre la société à la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi SIF"). En particulier, modification de l'article 4 des Statuts afin de se lire comme suit:

"L'objet exclusif de la Société est de placer les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes sortes et autres actifs éligibles, y compris des actions ou parts d'autres organismes de placement collectif, dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier les actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux dispositions de la loi du 13 février relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi SIF") et peut prendre toutes les mesures et effectuer toutes les opérations qu'elle juge utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social, au sens le plus large permis par la Loi SIF, y compris afin de lever toute ambiguïté, l'octroi de prêts et de garanties.

(ii) Mise à jour générale des Statuts, entre autres, afin de prendre en compte les changements conformément au point 1. ci-dessus.

(iii) En conséquence de la conversion de la Société en fonds d'investissement spécialisé, les Actions Ordinaires en circulation de la Société seront converties en actions de Classe C."

II. Les actionnaires commandités et commanditaires présents ou représentés à l'assemblée, les mandataires des actionnaires commandités et commanditaires représentés et le nombre d'actions et de classes d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, laquelle est signée ne varietur par les actionnaires en question, les mandataires des actionnaires représentés et les membres du bureau de l'assemblée. Les procurations des actionnaires représentés et la liste de présence resteront annexées au présent acte pour être soumises avec celui-ci à la formalité de l'enregistrement.

III. Il appert de la liste de présence, que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à l'assemblée et que tous les actionnaires présents ou représentés déclarent avoir reçu communication et avoir été informés de l'ordre du jour avant l'assemblée, de sorte que l'assemblée peut se tenir sans convocation préalable.

Il résulte de ce qui précède, que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Résolution unique

L'assemblée décide de modifier les Statuts afin de soumettre la Société à la Loi SIF et, de manière générale, de mettre à jour les Statuts et par conséquent de refondre intégralement les Statuts comme suit:

Titre I^{er} . Dénomination, Siège social, Durée, Objet

Art. 1^{er} . Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions de la Société ci-après émises, une société en commandite par actions sous la forme d'une société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé sous la dénomination de "CS Italian Opportunités No.1, S.C.A., SICAV-SIF" (ci-après la "Société").

Art. 2. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Si et dans la mesure où la loi l'autorise, le Gérant de la Société (tel que défini à l'Article 12) peut décider de transférer le siège social dans tout autre lieu au Grand-Duché de Luxembourg.

Des succursales, filiales ou autres bureaux peuvent être ouverts tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Gérant.

Dans l'hypothèse où le Gérant estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique, social et/ou militaire, de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication avec ce siège ou de ce siège avec l'étranger, se présentent ou paraissent imminents, il pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire, restera luxembourgeoise.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée expirant le 28 juin 2013, à condition que la Société, par une résolution des actionnaires adoptée dans les formes requises pour la modification de ces statuts (les "Statuts"), puisse (i) être dissoute avant cette date, mais uniquement avec le consentement du Gérant ou (ii) sur proposition du Gérant, être prolongée de deux années supplémentaires.

La Société ne sera pas dissoute du fait de la démission du Gérant, de sa liquidation, de sa mise en faillite ou de son incapacité à poursuivre ses affaires. Dans de telles circonstances, l'article 14 s'appliquera.

Art. 4. L'objet exclusif de la Société est d'investir les fonds dont elle dispose en valeurs mobilières de toutes sortes et autres actifs éligibles, y compris des actions ou parts d'autres organismes de placement collectif dans le but de répartir les risques d'investissement et de faire bénéficier ses actionnaires des résultats de la gestion de son portefeuille.

La Société est soumise aux dispositions de la loi du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés (la "Loi SIF") et peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet dans les limites permises par la Loi SIF, y compris afin de lever toute ambiguïté, l'octroi de prêts et de garanties.

Titre II. Capital social - Actions

Art. 5. Le capital de la Société sera représenté par des actions sans valeur nominale et sera à tout moment égal aux actifs nets de la Société tels que définis à l'Article 25 des présents Statuts.

Le capital de la Société est représenté par deux catégories d'actions, (chacune de ces catégories, une "Catégorie") à savoir des actions de commandité détenues par le Gérant en sa qualité d'actionnaire commandité ("Actions de Commandité") et des actions ordinaires détenues par les actionnaires commanditaires ("Actions Ordinaires") de la Société.

Chaque Action Ordinaire et Action de Commandité sont désignées en tant qu'"action" et collectivement en tant qu'"actions" lorsque la référence à une catégorie spécifique d'actions n'est pas justifiée.

Le capital minimum de la Société sera le capital minimum requis par la loi luxembourgeoise et doit être atteint dans les douze mois suivant la date à laquelle la Société a été agréée en tant que fonds d'investissement spécialisé selon la loi luxembourgeoise.

Les Actions Ordinaires à émettre dans la Société peuvent, ainsi que le Gérant le déterminera, appartenir à une ou plusieurs classes différentes (chacune de ces classes, une "Classe"), dont les caractéristiques et conditions générales seront établies par le Gérant.

Les Actions Ordinaires seront notamment composées d'actions privilégiées de sous-classe A1 et de sous-classe A2 et d'actions privilégiées de Classe B et de Classe C. Les Actions Ordinaires conféreront les mêmes droits sous réserve des droits relatifs à la liquidation prévus par l'article 28 des présents Statuts.

Aux fins des présents Statuts, toute référence ci-après à "Classe d'actions" fera également référence à "Catégorie d'actions", à moins que le contexte ne l'exige autrement.

Aux fins de déterminer le capital social de la Société, les avoirs nets attribuables à chaque Classe d'actions seront, s'ils ne sont pas exprimés en euros, convertis en euros et le capital social équivaldra au total des avoirs nets de toutes les Classes.

L'assemblée générale des détenteurs d'actions d'une Classe, délibérant à la majorité simple, peut consolider ou diviser les actions de cette Classe.

Art. 6. Le Gérant est autorisé à tout moment et sans limite à émettre des Actions Ordinaires partiellement ou entièrement libérées supplémentaires, conformément aux procédures et sous réserve des conditions générales déterminées par le Gérant et décrites dans le mémorandum relatif au placement privé de la Société (le "Mémorandum"), sans réserver aux actionnaires existants un droit de souscription préférentiel ou de préemption sur les Actions Ordinaires à émettre.

Les investisseurs s'engageront à effectuer des investissements dans des Actions Ordinaires. Les engagements pris par des Investisseurs Eligibles seront acceptés par le Gérant, de manière discrétionnaire.

Les procédures concernant les engagements de souscription seront exposées de manière plus détaillée dans le Mémorandum ainsi que toute convention à laquelle un investisseur peut prendre part et déterminant, entre autres, son engagement de souscription.

Des appels de fonds seront effectués en fonction des besoins en capital de la Société, tels que déterminés par le Gérant.

Si, à un moment ou un autre, un actionnaire qui s'est engagé à souscrire des actions ne respecte pas son engagement en payant l'intégralité du prix de souscription durant la période déterminée par le Gérant, le Gérant a le pouvoir de suspendre les droits attachés aux actions précédemment souscrites et payées par l'actionnaire défaillant, ainsi que de vendre et transférer ces actions à un nouvel investisseur qui accepte de reprendre les engagements de souscription de l'actionnaire défaillant et d'imposer de tels recours, comme cela est plus amplement décrit dans le Mémorandum. La vente des actions concernées s'effectuera sous forme de vente obligatoire telle que décrite conformément aux procédures décrites à l'article 8 ci-après.

Les Actions Ordinaires peuvent être uniquement souscrites par des investisseurs avertis au sens de la Loi SIF ("Investisseurs Eligibles").

Le Gérant peut déléguer à l'un de ses administrateurs ou toute personne dûment autorisée, la charge d'accepter les souscriptions et de recevoir le paiement de ces nouvelles Actions Ordinaires.

Le Gérant est de plus autorisé et chargé de déterminer les conditions de ces émissions, tel que décrit dans le Mémorandum alors en vigueur, ainsi qu'agréé par le régulateur luxembourgeois, et d'effectuer ces émissions sous réserve du paiement au moment de l'émission des actions.

L'émission des actions sera, le cas échéant, suspendue si le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire est suspendu selon l'Article 26 des présents Statuts.

Le Gérant pourra décider d'émettre des Actions Ordinaires en contrepartie d'apports en nature, conformément à la loi luxembourgeoise. En particulier dans ce cas, les avoirs apportés devront être évalués dans un rapport émis par le réviseur de la Société, dans la mesure requise par la loi luxembourgeoise. Tout coût relatif à un apport en nature sera supporté par l'actionnaire concerné.

Le Gérant peut, de manière discrétionnaire, retarder l'acceptation de toute demande de souscription d'actions jusqu'à ce que la Société ait reçu des preuves suffisantes que le demandeur répond à la qualité d'Investisseur Éligible.

Outre les responsabilités en vertu de la loi applicable, chaque actionnaire qui ne répond pas à la qualification d'Investisseur Éligible et qui détient des actions dans la Société, devra mettre à l'abris d'une réclamation et indemniser la Société, le Gérant, les autres actionnaires et les agents de la Société pour tous dommages, pertes et dépenses résultant ou en relation avec cette détention dans des circonstances où l'actionnaire concerné a fourni une documentation trompeuse ou incorrecte ou a agi d'une manière trompeuse ou incorrecte en établissant de manière fausse son statut d'Investisseur Éligible ou n'a pas notifié à la Société la perte de ce statut.

Art. 7. Toutes les actions de la Société sont émises sous formes nominatives.

La Société décidera si des certificats d'actions seront délivrés aux actionnaires ou s'ils recevront une confirmation écrite de leur détention.

Tout certificat d'action sera signé par le Gérant.

Si des certificats d'actions sont émis et si tout actionnaire peut prouver de manière satisfaisante à la Société que son certificat d'action a été égaré, endommagé ou détruit, alors, à sa demande, un duplicata peut être émis aux conditions et garanties que la Société pourra choisir, notamment sous forme d'un titre délivré par une compagnie d'assurance mais

sans restriction relative à celui-ci. Lors de l'émission du nouveau certificat sur lequel il sera mentionné qu'il s'agit d'un duplicata, le certificat original d'actions à la place duquel le nouveau a été émis, n'aura plus aucune valeur.

La Société peut, de manière discrétionnaire, réclamer à l'actionnaire les frais du duplicata ou d'un nouveau certificat d'actions et toutes dépenses que la Société justifiera avoir encourues en relation avec l'émission et l'inscription au registre, ou avec l'annulation de l'ancien certificat.

Le Gérant pourra décider d'émettre des fractions d'actions. Ces fractions d'actions ne donneront pas droit au droit de vote mais permettront de participer aux actifs nets et à toute distribution au prorata relative à la Classe d'actions concernée.

Un registre des actions nominatives (le "Registre") doit être gardé par une personne responsable de la tenue du Registre désignée par le Gérant et ce Registre doit contenir le nom de chaque propriétaire d'actions, sa résidence ou son domicile élu, tel qu'il a été communiqué à la Société, le nombre et la Classe des actions détenues, le montant libéré pour chaque action, ainsi que les coordonnées bancaires de l'actionnaire.

L'inscription du nom de l'actionnaire sur le Registre prouve son droit de propriété sur lesdites actions nominatives.

Le Gérant peut accepter d'inscrire dans le Registre un transfert sur la base de tout document approprié attestant le transfert entre le cédant et le cessionnaire. Les transferts d'actions sont soumis à la condition que le cessionnaire ait la qualité d'Investisseur Eligible. Les transferts d'actions seront effectués par inscription du transfert au Registre sur délivrance à la Société d'un formulaire de transfert dûment complété, accompagné de tout autre document requis par la Société.

Les actionnaires doivent fournir à la Société une adresse à laquelle toutes les informations et annonces seront envoyées. Cette adresse sera également inscrite dans le Registre. Les actionnaires peuvent, à tout moment, modifier leur adresse telle qu'inscrite au Registre, et ce par le biais d'une notification écrite à la Société de temps à autre.

La Société reconnaît un seul propriétaire par action. Si une ou plusieurs actions sont conjointement détenues, ou si la propriété de telles actions est controversée, toutes les personnes revendiquant un droit sur ces actions doivent désigner un mandataire commun pour représenter ces actions vis-à-vis de la Société. À défaut de désigner un tel mandataire, tous les droits attachés à ces actions seront suspendus.

Art. 8. Restriction de la propriété. Le Gérant aura le pouvoir d'imposer toutes les restrictions qu'il estime nécessaires afin d'assurer qu'aucune action dans la Société n'est acquise ou détenue par (a) toute personne n'ayant pas la qualité d'Investisseur Eligible, (b) toute personne en violation de la Loi ou des exigences de tout pays ou autorité gouvernementale ou (c) toute personne dans des circonstances qui, selon l'avis du Gérant, peuvent entraîner que la Société encourt toute responsabilité ou charge fiscale ou d'autres désagréments financiers que la Société n'aurait pas encourue ou subie autrement. En particulier, la Société peut restreindre ou interdire la propriété d'actions dans la Société à toute personne, société ou personne morale, et sans limitation, à tout "ressortissant des États-Unis d'Amérique", tel que défini ci-dessous.

À cet effet, la Société peut:

a) refuser l'émission d'actions et l'inscription de tout transfert d'actions, lorsqu'il apparaît que cette émission ou ce transfert aurait ou pourrait avoir pour conséquence d'attribuer la propriété, directe ou indirecte, des actions à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

b) demander, à tout moment, à toute personne figurant au Registre, de lui fournir tout renseignement, sous serment, qu'elle estime nécessaire, en vue de déterminer si ces actions appartiennent ou vont appartenir en propriété effective à une personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société;

c) refuser d'accepter le vote de toute personne qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société lors de toute assemblée des actionnaires de la Société; et

d) lorsqu'il apparaît à la Société que toute personne, qui n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société ou une certaine proportion des actions de la Société ou dont la Société estime de manière raisonnable qu'elle n'est pas autorisée à détenir des actions de la Société, soit seule ou avec d'autres personnes, est la propriétaire d'actions, (i) exiger de cet actionnaire qu'il (a) transfère ces actions à une personne qualifiée pour posséder ces actions, ou (b) requérir que la Société rachète ces actions ou (ii) procéder au rachat forcé de toutes les actions détenues par cet actionnaire de la manière suivante:

1) La Société enverra un avis (appelé ci-après l'"Avis de Rachat") à l'actionnaire possédant les actions ou apparaissant au Registre comme étant le propriétaire des actions à racheter spécifiant les actions à racheter, tel que décrit ci-dessus, le prix de rachat à payer pour ces actions et l'endroit où le prix de rachat de ces actions sera payable. L'Avis de Rachat peut être envoyé à l'actionnaire par lettre recommandée adressée à sa dernière adresse connue ou à celle inscrite dans les livres de la Société.

L'actionnaire en question sera obligé de remettre à la Société sans délai le ou les certificats (s'il y en a) représentant les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat. Dès la fermeture des bureaux au jour spécifié dans l'Avis de Rachat, l'actionnaire en question cessera d'être le propriétaire des actions spécifiées dans l'Avis de Rachat et les actions précédemment détenues par lui seront annulées;

2) Le prix auquel les actions spécifiées dans l'Avis de Rachat seront rachetées (le "Prix de Rachat") sera égal à la Valeur Nette d'Inventaire des actions de la Société de la Classe concernée, valeur déterminée conformément à l'Article 25 des présents Statuts, déduction faite de tout frais de service (s'il y en a). Lorsqu'il apparaît que, en raison de la situation de

l'actionnaire, le paiement du prix de rachat par la Société, l'un de ses agents et/ou tout autre intermédiaire peut entraîner la responsabilité soit pour la Société ou l'un des ses agents et/ou tout autre intermédiaire auprès d'une autorité étrangère, pour le paiement de taxes ou autres charges administratives, la Société peut prélever ou retenir, ou permettre à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire de prélever ou retenir un montant suffisant sur le prix de rachat afin de couvrir de telles charges potentielles jusqu'à ce que l'actionnaire fournisse à la Société, à l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire des preuves suffisantes que leur responsabilité ne sera pas engagée, en ce compris (i) que dans certains cas le montant ainsi prélevé ou retenu pourra être payé à l'autorité étrangère concernée, auquel cas ce montant ne pourra plus être réclamé à l'actionnaire, et (ii) que la charge potentielle devant être couverte pourra s'étendre à tout dommage que la Société, l'un de ses agents et/ou autre intermédiaire pourra encourir suite à leur obligation de se conformer aux règles de confidentialité;

3) le paiement du Prix de Rachat sera effectué à l'actionnaire apparaissant comme le propriétaire dans la devise de chaque Classe d'actions concernée et sera déposé par la Société auprès d'une banque, à Luxembourg ou ailleurs (tel que spécifié dans l'Avis de Rachat), aux fins de paiement à cette personne, mais seulement contre remise du ou des certificat(s), s'il y en a, représentant les actions désignées dans l'Avis de Rachat. Dès le dépôt du prix dans ces conditions, aucune personne intéressée dans les actions mentionnées dans l'Avis de Rachat ne pourra faire valoir de droit sur ces actions, ni ne pourra exercer aucune action contre la Société ou ses avoirs, à cet égard, sauf le droit de l'actionnaire, apparaissant comme étant le propriétaire des actions, de recevoir le prix ainsi déposé (sans intérêt) par la banque.

4) L'exercice par la Société des pouvoirs conférés au présent Article ne pourra en aucun cas être mis en question ou invalidé au motif qu'il n'y avait pas de preuve suffisante de la propriété des actions dans le chef d'une personne ou que la véritable propriété des actions était autre que celle apparue à la Société à la date d'émission de l'Avis de Rachat, à la seule condition que le Société ait exercé ses pouvoirs de bonne foi.

Le terme "ressortissant des États-Unis d'Amérique" tel qu'il est utilisé dans les présents Statuts aura la même signification que dans le Règlement S (Regulation S), tel que modifié de temps à autre, de la Loi des États-Unis sur les Marchés Financiers de 1933, telle que modifiée (la "Loi de 1933") que dans tout autre règlement ou loi qui entrera en vigueur aux États-Unis d'Amérique et qui à l'avenir remplacera le Règlement S ou la Loi de 1933.

Le Gérant peut, de temps à autre, modifier ou clarifier la définition ci-dessus.

Art. 9. Rachat des Actions. Ainsi que décrit de manière plus spécifique ci-dessous, la Société a le pouvoir de racheter ses propres actions à tout moment dans le respect de la seule limitation prévue par la Loi.

Les actions de la Société pourront être rachetées par celle-ci uniquement sur décision du Gérant. Aucun rachat ne peut être requis par des actionnaires.

La Société peut, à l'entière discrétion du Gérant, racheter des actions jusqu'au montant et conformément aux conditions spécifiées dans les présents Statuts et le Mémoire, tels qu'indiqués dans un avis signifié aux actionnaires par le Gérant. Les rachats d'actions devront normalement être effectués au prorata du nombre d'actions détenues respectivement par chaque actionnaire.

L'Avis de Rachat sera envoyé à la(aux) personne(s) inscrite(s) dans le Registre, en spécifiant le nombre d'actions à racheter, la Date d'Évaluation applicable, telle que définie ci-après, ainsi que la date à laquelle le rachat deviendra effectif (la "Date de Rachat").

Immédiatement après la clôture des bureaux à la Date de Rachat spécifiée dans l'avis de rachat (et nonobstant le fait que le(s) détenteur(s) des actions ai(en)t ou non fourni les informations relatives au compte bancaire tel que requis ci-après), le(s) détenteur(s) des actions cessera (cesseront) d'être le(s) propriétaire(s) des actions mentionnées dans l'Avis de Rachat et son (leur) nom devra être supprimé du Registre en tant que détenteur(s) de ces actions. Toute personne se trouvant dans cette situation cessera de bénéficier des droits relatifs à la qualité d'actionnaire de la Société en relation avec les actions ainsi rachetées, à compter de la clôture des bureaux à la Date de Rachat spécifiée dans l'avis de rachat ci-dessus mentionné.

Dans tous les cas, l'avis de rachat sera délivré au(x) détenteur(s) des actions par courrier adressé à ce(s) détenteur(s) à son(leur) dernière adresse apparaissant dans le Registre ou connue de la Société. Le(s) détenteur(s) des actions concernée(s) devra/ont sans délai indiquer un compte bancaire sur lequel le prix de rachat des actions rachetées sera transféré.

Le prix de rachat à payer pour chaque Action ainsi rachetée (le "Prix de Rachat") sera la valeur nette d'inventaire de cette action calculée à la prochaine Date d'Évaluation, moins, le cas échéant, un montant égal à tous frais et charges encourus lors de la réalisation des investissements de la Société à la Date de Rachat, en vue de procéder à un tel rachat.

Le paiement du Prix de Rachat sera effectué par la Société sur le compte bancaire indiqué par le(s) détenteur(s) des actions concernées ou sur celui convenu entre les parties. Dans l'hypothèse où le(s) détenteur(s) des actions concernée(s) n'indiquerai(en)t pas de compte bancaire sur lequel le Prix de Rachat devra être transféré, la Société peut soit déposer cette somme sur un compte ouvert à cet effet, soit envoyer un chèque du même montant à la dernière adresse du (des) détenteur(s) d'actions apparaissant dans le Registre ou connue de la Société, et ce, à chaque fois, au seul risque et à la charge du(des) détenteur(s) des actions concernée(s). Suite au transfert ou au dépôt du Prix de Rachat ou à l'envoi d'un chèque tel que mentionné ci-dessus, aucune personne ayant un intérêt dans les actions rachetées conformément à l'avis

de rachat n'aura un intérêt dans ces actions ou l'une d'entre elles, ou n'aura de créance envers la Société ou ses actifs concernés ou le Prix de Rachat.

Les actions du capital de la Société rachetées par la Société devront être annulées.

Titre III. Responsabilité des actionnaires

Art. 10. Les détenteurs des Actions de Commandité ("Actionnaires Commandités") sont solidairement et indéfiniment tenus des engagements de la Société qui ne peuvent être couverts par les actifs de la Société.

Il est défendu aux détenteurs d'Actions Ordinaires ("Actionnaires Commanditaires") d'agir pour le compte de la Société, de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, autrement que par l'exercice de leurs droits en tant qu'actionnaires lors des assemblées générales et ne seront tenus que du paiement à la Société de la totalité du prix de souscription de chaque Action Ordinaire qu'ils ont souscrite et qui a été émise et de toutes obligations contractées en cours et autres engagements et autres responsabilités vis-à-vis de la Société résultant de leur engagement à souscrire au capital envers la Société. En particulier, les détenteurs des Actions Ordinaires ne sont pas tenus des dettes et des obligations de la Société au-delà de ces montants.

Art. 11. Les Actions de Commandité détenues par le Gérant sont exclusivement transférables à un successeur ou à un Gérant supplémentaire dont la responsabilité est illimitée.

Titre IV. Gérance et Supervision

Art. 12. La Société sera gérée par CS Italian Opportunities No.1, S.à r.l. (le "Gérant"), en qualité d'Associé Commandité de la Société.

Le Gérant peut être démis de ses fonctions par l'assemblée générale des actionnaires, dans le respect des règles applicables aux modifications des présents Statuts sans le consentement du Gérant, uniquement si le Comité Consultatif a pris la résolution envisagée à l'article 17, paragraphe 3, sous-section (7) des Statuts.

Art. 13. Le Gérant est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social de la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale appartiennent au Gérant.

Le Gérant déterminera la politique sociétaire et d'investissement ainsi que la façon de conduire la gestion et les affaires de la Société, en suivant le principe de la répartition des risques.

Le Gérant peut également déterminer toute restriction qui sera applicable de temps à autre aux investissements de la Société.

Il aura le pouvoir, pour le compte et au nom de la Société, de réaliser chacun et tous les buts de la Société et d'effectuer tous les actes et de prendre part à tous les contrats ou tous autres engagements qui sembleront être nécessaires, avisés, utiles ou accessoires à de ce dernier. À moins qu'il n'en soit autrement disposé expressément, le Gérant a et aura pleine autorité et ceci de manière discrétionnaire pour exercer pour le compte et au nom de la Société tout droit et pouvoir nécessaire ou utile en vue de réaliser les buts de la Société.

Le Gérant peut, s'il le considère nécessaire pour les opérations et la gestion de la Société, nommer de temps à autre des directeurs ou agents de la Société, étant toutefois entendu que les détenteurs d'Actions Ordinaires ne peuvent pas agir pour le compte de la Société sans remettre en cause la limitation de leurs responsabilités.

Les directeurs et/ou agents désignés auront les pouvoirs et obligations attribués par le Gérant, à moins qu'il n'en soit disposé autrement par les présents Statuts.

Art. 14. La Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant, agissant par une ou plusieurs personnes autorisées à signer et désignées par le Gérant de manière discrétionnaire, ou telle(s) personne(s) à qui ce pouvoir a été délégué.

Tout contentieux dans lequel la Société serait plaignante ou défenderesse sera réglé au nom de la Société par le Gérant mentionné ci-dessus.

En cas d'incapacité légale, liquidation ou autre situation permanente empêchant le Gérant d'agir comme Gérant de la Société, la Société ne sera pas dissoute et liquidée, pourvu que le Comité Consultatif nomme un administrateur, qui n'est pas tenu d'être un actionnaire, pour effectuer des actes urgents ou simplement administratifs et ce jusqu'à ce qu'une assemblée générale des actionnaires soit tenue, une telle assemblée devant être convoquée par l'administrateur dans un délai de quinze (15) jours à dater de sa nomination. Lors de cette assemblée générale, les actionnaires peuvent nommer, dans le respect des conditions de quorum et de majorité requises pour la modification des Statuts, un nouveau Gérant. À défaut d'une telle nomination, la Société doit être dissoute et liquidée.

Art. 15. Aucun contrat ni aucune transaction que la Société pourra conclure avec d'autres sociétés ou firmes ne pourront être affectés ou invalidés par le fait que le Gérant ou un ou plusieurs actionnaires, directeurs ou fondés de pouvoir du Gérant auraient un intérêt quelconque dans telle autre société ou firme, ou par le fait qu'il serait associé, directeur, fondé de pouvoir ou employé de cette autre société ou firme avec laquelle la Société contracte ou est autrement en relation d'affaires. Le Gérant ou ses fondés de pouvoir ne sera pas, par là-même, privé du droit de délibérer, de voter et d'agir en ce qui concerne les matières en relation avec ce contrat ou autres affaires.

Art. 16. Réviseur d'entreprises agréé. Les opérations de la Société et sa situation financière, comprenant notamment la tenue de sa comptabilité, seront contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, qui devra satisfaire aux exigences de la loi luxembourgeoise concernant son honorabilité et son expérience professionnelle, et qui exercera les fonctions prescrites par la Loi. Le réviseur d'entreprises agréé sera élu par l'assemblée générale annuelle des actionnaires et jusqu'à l'élection de son successeur.

Le réviseur d'entreprises agréé en fonction peut être révoqué seulement pour motifs graves par les actionnaires.

Art. 17. Comité Consultatif. Le Gérant sera assisté par un comité consultatif (le "Comité Consultatif"). Le Comité Consultatif de la Société comprend jusqu'à quatre (4) membres (et qui peuvent être révoqués) désignés par le Gérant.

Le Comité Consultatif:

(1) donnera son avis sur toutes affaires pour lesquelles le Gérant se réfère à celui-ci;

(2) aura le droit de faire des recommandations, ainsi qu'il l'estime nécessaire, au Gérant en ce qui concerne la conduite des affaires de la Société (y compris afin d'éviter tout doute en ce qui concerne les modifications dans la composition de l'équipe qui conduira la politique d'investissement);

(3) revoir toutes modifications proposées dans les objectifs d'investissement et stratégies de la Société, ainsi qu'indiqué dans le Mémoire qui seraient utilisées dans le cadre de souscriptions ultérieures au capital de la Société afin d'inciter les investisseurs potentiels à souscrire aux actions de la Société, et qui peuvent être proposées par le Gérant;

(4) revoir tout investissement proposé en matière immobilière/propriété immobilière qui aurait pour conséquence que moins de 80% des investissements immobiliers à l'avenir détenus par la Société (directement ou indirectement par le biais de toute filiale de la Société) se rapporteraient à des immeubles situés en Italie;

(5) revoir toute proposition du Gérant d'investir (au lieu de distribuer) les bénéfices réalisés au cours de la période d'investissement, telle que définie dans le Mémoire;

(6) auront le droit d'exiger du Gérant qu'il mette fin au(x) contrat(s) conclu(s) avec le ou les conseiller(s) en investissements immobiliers dans le cadre de services de conseiller immobilier;

(7) auront le droit de demander le changement de Gérant.

L'avis et les recommandations du Comité Consultatif prévus dans les sous-sections (1) et (2) ci-dessus ne lieront en aucune manière le Gérant (ou le tiers agissant en vertu d'une délégation par le Gérant). Par contre, le Gérant (ou tout tiers agissant en vertu d'une délégation par le Gérant) ne peut prendre les décisions prévues aux sous-sections (3), (4) et (5) ci-dessus, à moins que ces décisions proposées n'aient été approuvées par le Comité Consultatif. Si une résolution est prise, ainsi que prévue à la sous-section (6), le Gérant devra mettre fin au(x) contrat(s) auquel(s) il est fait référence ci-dessus.

Toute décision ou résolution par le Comité Consultatif sera prise à une majorité définie comme suit: (i) lorsque le Comité Consultatif est composé de deux membres, deux votes en faveur constitueront une majorité; (ii) lorsque le Comité Consultatif est composé de trois membres, deux votes en faveur constitueront une majorité; (iii) lorsque le Comité Consultatif est composé de quatre membres, trois votes en faveur constitueront une majorité.

Le Comité Consultatif conservera le droit d'augmenter le nombre de sièges disponibles au Comité Consultatif suite à une résolution prise à la majorité de ses membres, à condition que tout autre siège supplémentaire au Comité Consultatif soit rempli par des investisseurs de la Société qui satisfont aux exigences prévues dans le Mémoire relatif à la Société.

Le Comité Consultatif désignera un président parmi ses membres. Le vote du Président est prépondérant en cas de partage des voix.

Le Gérant peut exiger que les membres du Comité Consultatif signent des contrats confidentiels afin de préserver les droits et intérêts de la Société.

Le Comité Consultatif est convoqué par le Gérant, ou par le Président du Comité Consultatif. Le Gérant ou le Président du Comité Consultatif doit convoquer une assemblée du Comité Consultatif à la demande de la majorité (telle que définie ci-dessus) des membres du Comité Consultatif.

Titre V. Assemblée générale

Art. 18. L'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la Société. Sans préjudice des dispositions de l'Article 13 des présents Statuts et de tout autre pouvoir réservé au Gérant par les présents Statuts, l'assemblée générale a les pouvoirs d'ordonner, d'exécuter ou de ratifier les actes relatifs aux opérations de la Société, pourvu que, sauf disposition contraire des présents Statuts, aucune résolution ne puisse être valablement prise sans être approuvée par le Gérant.

Les assemblées générales des actionnaires sont convoquées par le Gérant. Les assemblées générales sont convoquées par un avis signifié par le Gérant qui fixe l'ordre du jour et qui est envoyé à chaque actionnaire par lettre recommandée au moins huit (8) jours avant l'assemblée, à l'adresse indiquée dans le Registre.

Art. 19. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra chaque année au Luxembourg, au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg tel qu'indiqué dans les avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 11:30 heures (heure du continent européen). Si ce jour n'est pas un jour ouvrable au Luxembourg, l'assemblée se

tiendra le premier jour ouvrable suivant. L'assemblée générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, le Gérant constate, souverainement, que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

D'autres assemblées des actionnaires pourront être tenues au lieu et à l'heure spécifiés dans les convocations des assemblées respectives.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée générale des actionnaires et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont invités à participer et à prendre la parole à toutes les assemblées générales des actionnaires. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale des actionnaires en désignant par écrit ou téléfax ou tout autre moyen de communication approuvé par le Gérant s'assurant de l'authenticité de la procuration, une autre personne comme mandataire, qui peut ne pas être actionnaire. Cette procuration sera considérée comme valable, à condition qu'elle ne soit pas révoquée, pour toute assemblée des actionnaires reconvoquée. Les assemblées générales des actionnaires sont présidées par le Gérant ou par une personne désignée par le Gérant. Le président de l'assemblée générale des actionnaires nommera un secrétaire. L'assemblée générale des actionnaires peut élire un scrutateur.

Les résolutions de l'assemblée générale des actionnaires dûment convoquée seront prises à la majorité absolue des actionnaires présents et votants, sauf exigence contraire de la loi ou des présents Statuts. Aucune résolution ne peut être valablement prise sans l'approbation du Gérant, sauf exigence contraire prévue par les présents Statuts ou par la loi.

Art. 20. Le quorum de présence sera égal à au moins à 50% du capital social émis de la Société en additionnant leurs participations respectives, pour toute assemblée générale des actionnaires convoquée dans le but de modifier les Statuts, y compris son objet social, ou de décider sur des points pour lesquels la loi fait référence aux conditions exigées pour la modification des Statuts. Si les exigences du quorum ne sont pas remplies lors de la première assemblée générale, une seconde assemblée pourra être convoquée dans le respect des termes de la loi. Toute convocation doit contenir l'ordre du jour et indiquer la date et le résultat de l'assemblée précédente. La deuxième assemblée délibérera valablement indépendamment du nombre d'actions représentées.

Dans les deux assemblées, les résolutions sont votées à la majorité des deux tiers des votes exprimés, sous réserve de leur approbation par le Gérant, à moins qu'il n'en soit autrement disposé par la loi ou dans les présents Statuts, notamment pour la révocation du Gérant suivant l'Article 12 et la modification corrélative des Statuts, si le Comité Consultatif a pris la résolution envisagée à l'Article 17, paragraphe 3 sous-section (7) des Statuts.

Art. 21. Les procès-verbaux de l'assemblée générale des actionnaires seront signés par le bureau de l'assemblée. Les copies ou les extraits de ces mêmes procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le Gérant.

Titre VI. Exercice comptable et Affectation des bénéfices

Art. 22. L'exercice comptable de la Société débute le 1^{er} janvier et prend fin le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Distribution des bénéfices. L'assemblée générale des actionnaires, sur recommandation du Gérant, déterminera la façon dont les bénéfices distribuables annuels seront utilisés, et pourra, sans jamais excéder les montants proposés par le Gérant, déclarer occasionnellement des dividendes.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués sur décision du Gérant.

Aucune distribution de dividendes ne peut avoir lieu s'il en résulte une diminution du capital de la Société en dessous du minimum légal.

Un dividende déclaré sur une action mais non payé durant une période de cinq ans ne pourra plus être réclamé par le détenteur de cette Action, sera considéré comme perdu pour le détenteur de cette Action et reviendra à la Société.

Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés et non réclamés qui sont détenus par la Société pour le compte des actionnaires.

Titre VII. Évaluation - Détermination de la valeur nette d'inventaire

Art. 24. Date d'Évaluation / Fréquence de calcul de la valeur nette d'inventaire par action. La valeur nette d'inventaire des actions sera déterminée par Gérant ou, sous sa responsabilité, par un agent désigné par le Gérant en respectant les exigences de la loi luxembourgeoise et des Normes Internationales d'Information Financière, telles que modifiées de temps à autre ("IFRS").

La valeur nette d'inventaire de la Société sera déterminée en euros, de temps à autre, mais au moins deux fois par an, ainsi que le Gérant le décidera par règlement (tel jour ou moment pour la détermination de la valeur nette d'inventaire étant défini dans les présents Statuts comme une "Date d'Évaluation").

Art. 25. Détermination de la valeur nette d'inventaire par action. La valeur nette d'inventaire des actions de chaque Classe (la "Valeur Nette d'Inventaire") sera exprimée dans la devise de référence de la Classe concernée (et/ou dans toutes autres devises que le Gérant déterminera de temps à autre) par un chiffre par action et est déterminée à chaque Date d'Évaluation en divisant les actifs nets de la Société (tels que calculés conformément aux IFRS), attribuables à la Classe concernée, à savoir la valeur des actifs de la Société attribuables à cette Classe moins les engagements attribuables à cette Classe, à la Date d'Évaluation, par le nombre d'actions de la Classe concernée en circulation à cette date, conformément aux règles décrites ci-dessous.

La Valeur Nette d'Inventaire par action est calculée jusqu'au quatrième chiffre décimal.

La Valeur Nette d'Inventaire par action sera calculée et disponible au plus tard 45 jours suivant la Date d'Évaluation.

Si, depuis le moment de la détermination de la Valeur Nette d'Inventaire à la Date d'Évaluation concernée, un changement substantiel est survenu dans l'évaluation des investissements, la Société peut, afin de sauvegarder les intérêts des actionnaires et de la Société, annuler la première évaluation et mettre en oeuvre une deuxième évaluation. I. Les actifs de la Société comprennent (sans limitation):

- (a) des propriétés ou des droits de propriété enregistrés qui sont la propriété de la Société;
- (b) détention d'actions convertibles et autres titres de dettes de sociétés immobilières;
- (c) toute les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts échus y relatifs;
- (d) tous les effets et billets payables à vue et les créances (y compris les résultats de la vente de propriété, droit de propriété, titres ou autres actifs dont le prix n'a pas encore été touché);
- (e) tous les titres, parts, certificats de dépôt, actions, obligations, titres de créances, droits de souscription, warrants, options et autres titres, instruments financiers et actifs similaires qui sont la propriété de ou qui ont été souscrits par la Société;
- (f) tous les dividendes et distributions à recevoir par la Société dans la mesure où l'information y relative est disponible de manière raisonnable pour la Société, le Gérant ou le dépositaire;
- (g) tous revenus provenant des loyers échus sur toute propriété immobilière ou intérêts échus sur tout actif engendrant des intérêts qui sont la propriété de la Société, excepté dans la mesure où ceux-ci sont inclus ou reflétés dans la valeur attribuée à ces actifs;
- (h) les frais relatifs à la formation de la Société, y compris le coût de l'émission et de la distribution des actions de la Société, dans la mesure où ceux-ci n'ont pas été déduits;
- (i) tous les autres actifs de quelque nature qu'ils soient y compris les dépenses payées d'avance;

Afin de déterminer la valeur nette d'inventaire, la valeur des actifs de la Société sera déterminée comme suit:

- (a) les actifs relatifs à la propriété seront évalués par un ou plusieurs commissaires priseurs indépendants annuellement et aux jours que le Gérant pourra déterminer conformément à la méthodologie devant être déterminée de temps à autre par le Gérant;
- (b) les titres de sociétés immobilières qui sont inscrits sur un marché de valeurs ou négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur la base de la dernière valeur disponible publiée en bourse ou sur le marché de valeurs;
- (c) des titres de sociétés mobilières qui ne sont ni inscrits sur un marché de valeurs ni négociés sur un autre marché réglementé seront évalués sur base de l'éventuelle valeur nette de réalisation (en excluant toute imposition différée) estimés avec prudence et bonne foi par le Gérant;
- (d) la valeur des espèces en caisse ou en dépôt, des effets et des billets payables à vue, des créances, des dépenses prépayées, des distributions en espèces et des intérêts déclarés ou accrus ainsi qu'indiqués ci-dessus et non encore reçus, sera réputée consistée dans la valeur nominale de ces avoirs, à moins cependant qu'il ne soit improbable qu'elle puisse être payée ou reçue en entier, auquel cas la valeur sera déterminée en retranchant un montant adéquat en vue de refléter leurs vraies valeurs.
- (e) tous autres titres ou autres actifs, y compris les titres relatifs à une dette et les titres pour lesquels aucune cotation boursière n'est pas disponible, sont évalués sur base des cotations fournies par un négociant de titres ou par un service d'évaluation approuvé par le Gérant ou, dans la mesure où ces prix ne sont pas jugés être représentatifs des valeurs du marché, lesdits titres et autres actifs seront évalués à la valeur équitable telle que déterminée de bonne foi, conformément aux procédures établies par le Gérant. Les instruments du marché monétaire détenus par la Société avec une maturité de quatre-vingt-dix (90) jours au moins seront évalués par la méthode des coûts amortis, qui s'approche de la valeur du marché;
- (f) le Gérant peut autoriser que d'autres méthodes d'évaluation ou rajustement soient utilisées, s'il considère que cette évaluation ou ce rajustement reflète mieux la valeur équitable de tout actif de la Société. Les autres rajustements qui peuvent être effectués seront conformes aux standards du marché, par exemple les rajustements effectués conformément aux lignes directrices de l'INREV pour le calcul de la VNI.

II. Les engagements de la Société comprennent (sans limitation):

- (a) tous les emprunts et autres endettements relatifs à des empruntées (y compris des obligations convertibles), factures et autres dettes;
- (b) tous les intérêts courus sur les emprunts et autres endettements relatifs à des sommes empruntées (y compris les droits et frais encourus pour l'engagement dans de tels emprunts et autres endettements);
- (c) tous les frais dus ou échus (y compris les frais administratifs, les frais de conseil, les frais de dépôts, et les frais d'administration centrale);
- (d) tous les engagements connus, d'ores et déjà exigibles ou non, y compris toutes les obligations contractuelles échues en ce qui concerne le paiement d'une somme d'argent ou d'un immeuble, y compris le montant de toute distribution déclarée par la Société non encore distribuée, lorsque la Date d'Évaluation tombe au jour prévu pour la détermination de la personne qui y aura droit ou y est ultérieure; et

(e) tout autre engagement de la Société, de quelque nature que ce soit, reflété conformément à la loi luxembourgeoise et aux principes comptables généralement acceptés au Luxembourg. Pour les besoins de l'évaluation de ces engagements, La Société pourra tenir compte des dépenses administratives et autres, et peut augmenter toutes dépenses administratives et autres dépenses ayant un caractère régulier ou périodique, par une estimation pour l'année ou pour toute autre période.

III. La valeur de tous les actifs et engagements non exprimés en euros sera convertie en euros au taux d'échange concerné qui prévaut à la Date d'Évaluation concernée. Si ces cotations ne sont pas disponibles, le taux d'échange sera déterminé avec prudence et de bonne foi par ou selon les procédures établies par le Gérant.

IV. Afin de déterminer la valeur nette d'inventaire des actions:

(a) les actions à émettre par la Société seront considérées comme étant émises au moment spécifié par le Gérant à la Date d'Évaluation à laquelle cette évaluation est effectuée et à partir de ce moment et jusqu'à ce que la Société l'ai reçu, le prix sera par conséquent considéré être un actif de la Société;

(b) les actions de la Société devant être rachetées (s'il y en a) seront considérées comme existant et prises en compte jusqu'à la date fixée pour le rachat, et à partir de ce moment et jusqu'à ce qu'il soit payé par la Société le prix sera par conséquent considéré comme un engagement de la Société; et

(c) lorsqu'à toute Date d'Évaluation la Société s'est engagée à:

(i) acheter tout actif, la valeur de la somme devant être payée pour cet actif sera considérée comme un engagement de la Société et la valeur devant être acquise sera considérée comme un actif de la Société;

(ii) vendre tout actif, la valeur de la somme devant être reçue pour cet actif sera considéré comme un actif de la Société et l'actif devant être délivré par la Société ne sera pas compris dans les actifs de la Société;

à condition, cependant, que si la valeur exacte ou nature de cette somme ou de cet actif n'est pas connue à la Date d'Évaluation, cette valeur sera alors évaluée par le Gérant.

Art. 26. Suspension temporaire du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire par action et de l'Émission d'actions. La Société peut suspendre le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire d'une ou plusieurs Classes et, le cas échéant, l'émission et le rachat des actions de cette (ces) Classe(s):

(a) lorsqu'un ou plusieurs marchés qui fournissent la base pour l'évaluation d'une partie substantielle des actifs de la Société sont fermés pour une raison autre que pour ou durant, les congés, ou si les échanges sont restreints ou suspendus lorsque les opérations boursières y sont limitées ou suspendues; ou

(b) lorsque, selon l'avis raisonnable du Gérant, une évaluation équitable des actifs de la Société n'est praticable pour des raisons de force majeure ou des actes qui dépassent le cadre du contrôle du Gérant; ou

(c) lorsqu'il existe une situation d'urgence suite à laquelle l'évaluation des actifs de la Société ne serait pas praticable; ou

(d) lorsque les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer la valeur des actifs de la Société ne fonctionnent plus durant une période excédant une semaine; ou

(e) lorsque l'agent d'administration centrale indique la valeur nette d'inventaire de toute filiale de la Société pourrait ne pas être déterminée de façon précise; ou

(f) lors de la publication d'un avis convoquant une assemblée générale extraordinaire des actionnaires afin de décider de la liquidation de la Société; ou

(g) lorsque pour toute raison, l'évaluateur immobilier indépendant indique que les prix de tout investissement ne peuvent être déterminés immédiatement et de manière précise.

L'avis du commencement et de la fin de toute période de suspension sera donné par la Société à tous les actionnaires concernés, c'est-à-dire ayant introduit une demande de souscription ou de rachat d'actions pour laquelle le calcul de la Valeur Nette d'Inventaire a été suspendu.

Toute demande de souscription ou de rachat d'actions est irrévocable exceptée en cas de suspension du calcul de la Valeur Nette d'Inventaire de la Classe correspondante, auquel cas les actionnaires peuvent indiquer qu'ils souhaitent retirer leur demande. Si aucune indication n'est reçue par la Société, cette demande sera traitée à la première Date d'Évaluation applicable suivant la fin de la période de suspension.

Art. 27. Contrat de banque dépositaire. La Société conclura un contrat de banque dépositaire avec une banque, qui devra satisfaire aux exigences des lois luxembourgeoises et de la Loi SIF (la "Banque Dépositaire"). Tous les actifs de la Société seront détenus par ou pour ordre de la Banque Dépositaire, qui assumera vis-à-vis de la Société et de ses actionnaires les responsabilités prévues par la loi.

Dans l'hypothèse d'un retrait de la Banque Dépositaire, volontaire ou non, celle-ci restera en fonction jusqu'à la désignation, qui devra s'opérer dans les deux mois qui suivent le retrait, d'une autre entité bénéficiant du statut d'institution de crédit.

Titre VIII. Dissolution, Liquidation

Art. 28. En cas de dissolution de la Société, à l'expiration de la date mentionnée dans le premier paragraphe de l'Article 3, la liquidation est mise en œuvre par le Gérant. En cas de dissolution de la Société avant la date mentionnée ci-dessus par une décision des actionnaires, il sera procédé à la liquidation par un liquidateur (s'il s'agit d'une entité juridique) ou

un ou plusieurs liquidateurs, si des personnes physiques nommées par l'assemblée générale des actionnaires effectuant cette dissolution sur proposition du Gérant. Cette assemblée déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération.

Les produits de liquidation, s'il y en a après que toutes dettes et obligations de la Société aient été payées et satisfaites en totalité (le "Surplus"), seront distribués parmi les actionnaires dans les conditions et dans l'ordre exposés ci-dessous:

(i) jusqu'au montant correspondant à "I" ci-dessous, le Surplus sera distribué à l'actionnaire privilégié de sous-classe A2; et ensuite

(ii) le solde du Surplus, s'il en reste après la distribution décrite ci-dessus, jusqu'au montant correspondant à celui indiqué sous "II" ci-dessous, sera alloué au prorata à l'actionnaire privilégié de sous-classe A1 et aux actionnaires privilégiés de Classe B; et ensuite

(iii) le solde de Surplus, s'il y en reste après la distribution décrite ci-dessus, sera distribué parmi les actionnaires de Classe C au prorata de leur participation;

Aux fins du présent Article, "I" désignera le montant que les produits de liquidation devront atteindre de sorte que, si le Surplus est distribué en conformité avec les dispositions ci-dessus, toutes les sommes d'argent distribuées sous quelque forme que ce soit pendant la durée de la Société, à partir de l'émission des actions privilégiées de sous-classe A2 (incluant de telles distributions à la liquidation) à l'actionnaire privilégié de la sous-classe A2 offrent un taux de rentabilité interne de 5% sur un montant global de EUR 2.962.797.

Aux fins du présent Article, "II" désignera le montant que les produits de liquidation devront atteindre de sorte que, si le Surplus est distribué en conformité avec les dispositions ci-dessus, toutes les sommes d'argent distribuées sous quelque forme que ce soit pendant la durée de la Société (i) à partir de l'émission des actions privilégiées de Classe B (incluant de telles distributions à la liquidation) aux actions privilégiées de Classe B offrent un taux de rentabilité interne pour les actionnaires privilégiés de Classe B de 37% et (ii) à partir de l'émission des actions privilégiées de sous-classe A1 (incluant de telles distributions à la liquidation) à l'actionnaire privilégié de sous-classe A1 représentent un montant global s'élevant à EUR 741.628.

Le taux de rentabilité interne de la Société (le "TRI") relativement à la durée de l'investissement de la Société doit être calculé en conformité avec les dispositions suivantes, telles que clarifiées par le Gérant dans le Mémoire:

Relativement à chaque mois successif ("un Mois") commençant le 25 juillet 2006 (la "Date de Commencement") et finissant le jour de la clôture de la liquidation de la Société, il devra être établi:

(a) le montant total des paiements en faveur de la Société pendant 1 Mois par les actionnaires commanditaires au titre d'apport de capital; et

(b) le montant total des paiements faits par la Société aux actionnaires commanditaires pendant 1 Mois relativement à des distributions ou remboursement sous quelque forme que ce soit (dividendes, rachat d'actions, réduction de capital, etc.) et incluant les distributions faites à la liquidation en conformité avec cette clause.

Le chiffre qui résulte de la soustraction de (b) à (a) ci-dessus relativement à tout Mois est défini ci-dessous comme le "Cash Flow Mensuel" ou "CFM" et il est supposé pour des besoins de cet Article que le CFM apparaît au milieu dudit Mois.

Le TRI est un pourcentage de telle sorte que:

$$1 + \text{TRI} = (1 + r)^{12}$$

où (r) est le pourcentage de telle sorte que la somme des montants, calculée en conformité avec la formule "CFM/R" pour chaque Mois à partir du premier Mois au dernier Mois est 0 où:

"CFM" = le Cash Flow Mensuel;

$$"R" = (1 + r)^t - 1$$

"t" = 1 relativement au premier Mois, 2 relativement au second Mois et ainsi de suite (de telle sorte que c'est égal à 12 pour le Mois commençant à la date du premier anniversaire de la Date de Commencement).

Titre IX. Dispositions générales

Art. 29. Tous les points non prévus par les présents Statuts devront être résolus conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée et la Loi SIF.

Dépenses

Les dépenses, coûts, rémunérations, ou charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés à EUR 2.000,-.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la requête des parties comparantes, les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une traduction française, à la requête des mêmes parties, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en-tête.

Et après lecture faite aux comparants, les membres du bureau de l'assemblée ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J-B. JUVIN et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 4 janvier 2010. Relation: LAC/2010/205. Reçu soixante-quinze euros (75€)
Le Receveur (signé): C. FRISING.

- POUR COPIE CONFORME - délivrée aux fins de publication au Mémorial.

Luxembourg, le 26 février 2010.

Référence de publication: 2010043075/1191.

(100043720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Euro-Aurus SA Holding, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 37.375.

—
Extrait des résolutions adoptées en date du 17 juin 2009, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société

La démission de Monsieur Hans-Martin KUSKE résidant à Luxembourg, Monsieur François THILL résident à Strassen et Monsieur John KARTHEISER résident à Obersyren, en tant qu'administrateurs de la société a été acceptée. Monsieur Roland DE CILLIA, expert-comptable, demeurant professionnellement au 45-47, route d'Arlon, L-1140 Luxembourg, a été nommé administrateur en remplacement, jusqu'à l'assemblée générale qui aura lieu en 2010.

Pour extrait sincère et conforme

EURO-AURUS S.A. HOLDING

Un mandataire

Référence de publication: 2010042968/15.

(100043365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

G.O. IB - Luxembourg One S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 30.000,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 98.692.

—
Par la présente, nous vous informons que l'adresse professionnelle de Monsieur Davide MADINI, gérant de la Société a été transféré du 10, Via Santa Sofia, I-20122 Milan, au 8, Via Melchiorre Gioia, I-20124 Milan.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010042964/12.

(100043363) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

G.O. IB - Luxembourg Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 1B, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 106.149.

—
Par la présente, nous vous informons que l'adresse professionnelle de Monsieur Davide MADINI, gérant de la Société a été transféré du 10, Via Santa Sofia, I-20122 Milan, au 8, Via Melchiorre Gioia, I-20124 Milan.

Pour extrait

Pour la Société

Référence de publication: 2010042965/12.

(100043384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.

Immo G Investissements S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 118.928.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010043478/9.

(100043262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 mars 2010.
